

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement, conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier

OFFICE NATIONAL DES FORETS
Direction Territoriale de Franche-Comté
Agence de Vesoul
Unité Territoriale de Vauvillers
Triage de Ailllevillers et Lyaumont

Département de la Haute-Saône
Arrondissement de Lure
Canton de Vauvillers
Régions IFN : 308 / 405
SRA : Franche-Comté
Catalogue des stations : Typologie des stations forestières des collines sous-vosgiennes et des Vosges comtoises / Catalogue des types de stations forestières de la dépression périvosgienne

**FORET COMMUNALE
DE
DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS**

149 ha 85 a

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2011 - 2030

Série unique

Conversion en futaie régulière

Altitude	supérieure	325	m
	moyenne	290	m
	inférieure	255	m

Répartition des principales essences en début d'aménagement	
Essences	% en surface couverte
Chêne pédonculé	15
Chêne sessile	45
Hêtre	35
Feuillus précieux	-
Charme	4
Autres feuillus	-
Résineux	1
100	

Plan de l'aménagement forestier

0. Renseignements généraux	3
0.1. - Désignation et situation de la forêt	3
0.2. - Surface de la forêt	3
0.3. - Procès-verbaux de délimitation ou de bornage	4
0.4. - Parcellaire	4
1. Analyse du milieu naturel	5
1.1. - Facteurs écologiques	5
1.2. - Habitats naturels	7
1.3. - ZNIEFF, ZICO, ZSC, ZPS, Natura 2000	7
1.4. - Flore	7
1.5. - Description des peuplements forestiers	9
1.6. - Faune sauvage	10
1.7. - Risques naturels, d'ordre physique, pesant sur le milieu	11
1.8. - Risques d'incendie	11
2. Analyse des besoins économiques et sociaux	12
2.1. - Production ligneuse	12
2.2. - Autres productions, concessions, droits d'usage	12
2.3. - Activités cynégétiques	12
2.4. - Activités piscicoles	12
2.5. - Activités pastorales	13
2.6. - Accueil du public	13
2.7. - Paysages	13
2.8. - Richesses culturelles	13
2.9. - Sujétions diverses	13
2.10. - Statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier ..	13
3. Gestion passée	14
3.1. - Traitements sylvicoles	14
3.2. - Traitements des autres éléments du milieu naturel	16
3.3. - Etats des limites et équipements	17
4. Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix	19
4.1. - Exposé concis des problèmes posés et des solutions retenues	19
4.2. - Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries	21
4.3. - Décisions fondamentales relatives à la série unique	25
5. Programme d'actions	31
(Tous les coûts sont exprimés en euros de l'année 2007)	31
5.1. - Dispositions concernant le foncier	31
5.2. - Programme d'actions relatif à la série unique	31
5.3. - Dispositions concernant l'équipement général de la forêt	37
5.4. - Autres dispositions générales	38
6. Bilan économique et financier	42
6.1. - Récoltes	42
6.2. - Recettes	42
6.3. - Dépenses	42
6.4. - Bilan passé et futur	43
6.5. - Conclusion	43
7. Cartes	45
8. Annexes	46

0. Renseignements généraux

0.1. - Désignation et situation de la forêt

* **Nom et propriétaire de la forêt** : Forêt communale de DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS.

* **Origine de la forêt, éléments d'histoire** : Cette forêt appartient à la commune depuis des temps très anciens.

* **Situation de la forêt** : Voir, ci-contre, les cartes "7.1 - Carte départementale des régions IFN" et "7.2 - Plan de situation".

Département : Haute-Saône.
Arrondissement : Lure.
Canton : Vauvillers.
Commune de situation : DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS.
Régions IFN : 308 et 405

La forêt est constituée de deux massifs (136,63 ha et 13,22 ha).

* **Schéma Régional d'Aménagement** : Franche-Comté.

* **Organisation administrative de la gestion** :

Direction Territoriale de Franche Comté.
Agence de Vesoul.
Unité Territoriale de Vauvillers.
Triage de Aillevillers et Lyaumont.

0.2. - Surface de la forêt

* **Surface à la date du dernier aménagement forestier** : 149 ha 84 a 61 ca arrondie à 149,85 ha.

* **Surface cadastrale actuelle** : 149 ha 84 a 61 ca.

* **Surface retenue** : 149 ha 84 a 61 ca arrondie à **149,85 ha**.

* **Répartition des surfaces par territoire communal** : La forêt est entièrement située sur le territoire communal de DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS.

* **Surface réduite** : 149,85 ha.

Nota : Les emprises des routes forestières et sommières n'ont pas été déduites de la surface des parcelles. Elles ont cependant une petite incidence sur la surface effectivement productive. L'accès revêtu à la carrière située en forêt communale de Cuve est également négligé (0,01 ha en parcelle 13).

* **Références cadastrales** : Le détail des parcelles cadastrales qui constituent la forêt figure aux annexes "8.1 - Extrait de la matrice cadastrale" et "8.2 - Evolution du parcellaire et de la surface des parcelles - Concordanance cadastre/forêt".

* **Evolution de la surface depuis le dernier aménagement :**

Aucun mouvement foncier n'a été opéré.

* **Cantons forestiers :**

La forêt est constituée de deux cantons forestiers :

- "Le grand Bois" : parcelles 1 à 32 pour 136,63 ha ;
- "Le Clair Bois" : parcelles 33 à 35 pour 13,22 ha.

0.3. - Procès-verbaux de délimitation ou de bornage

Les différents arrêtés, procès-verbaux et plans sont disponibles dans les archives de l'Unité Territoriale.

0.4. - Parcellaire

Sur le terrain, le parcellaire n'a pas subi de modification.

La numérotation des parcelles du précédent aménagement a été conservée.

Des travaux sur photos aériennes à l'aide d'un SIG (Système d'Information Géographique) ont permis de reconstituer un parcellaire cartographique nettement plus proche de la réalité du terrain. Ils ont permis de calculer les nouvelles surfaces des parcelles ainsi modifiées.

La mise en conformité totale des surfaces forestières avec les surfaces cadastrales a été effectuée. La différence de surface résultant de cette opération a été répartie sur l'ensemble des parcelles forestières concernées par chaque parcelle cadastrale.

La correspondance entre le nouveau et l'ancien parcellaire est détaillée à l'annexe 8.2. Le parcellaire est porté sur l'ensemble des cartes du document.

Voir la carte "7.3 - Carte forestière de base", en regard du paragraphe 1.1.1.

Précision importante relative à la surface des parcelles :

Dans le présent aménagement, la surface des parcelles forestières a été adaptée pour mettre en conformité la surface forestière avec la surface cadastrale (individuellement si une parcelle forestière correspond exactement à une parcelle cadastrale ou collectivement si plusieurs parcelles forestières correspondent à une ou plusieurs parcelles cadastrales).

Mais, dans tous les cas, il n'y a aucune garantie d'exactitude dans la correspondance entre la surface forestière indiquée dans l'aménagement et la surface réelle sur le terrain. Tant qu'elle n'a pas été mesurée, de façon précise et fiable, la surface forestière indiquée dans l'aménagement pour une parcelle ou une unité de gestion ne peut donc pas servir de référence indiscutable.

Aussi, à la mise en régénération (en particulier), il est nécessaire de procéder à la mesure la plus précise possible de la surface de la zone concernée : coupes de régénération, travaux, demande d'aide, ...

En cas de discordance constatée avec la surface correspondante annoncée à l'aménagement, la mise en conformité sera effectuée au moment de la prochaine révision d'aménagement.

1. Analyse du milieu naturel

1.1. - Facteurs écologiques

1.1.1. - Topographie et hydrographie

* Topographie

La forêt est située entre 255 et 325 m d'altitude. Le relief et les expositions des versants sont donnés par le plan de situation et le fond de carte IGN utilisé pour la cartographie (carte 7.3 ci-jointe).

- "Le grand Bois" : plateau en pente douce vers le Sud avec un versant marqué à l'Est (vallée du ruisseau du Grand Bois).
- "Le Clair Bois" : plateau en pente douce vers le Sud.

* Hydrographie

- * Le "ruisseau du Grand Bois" borde à l'Est, le massif et délimite les forêts communales de Dampvalley-Saint-Pancras et Cuve.
- * Cinq mares temporaires situées en parcelles 14, 15, 31 et 32.
- * Un suintement de source bourbeux en parcelle 3 (0,22 ha).

Voir, ci-contre, la carte "7.3 - Carte forestière de base"

1.1.2. - Climat

* Type de climat : Le climat franc-comtois est un climat de transition soumis à une double influence : océanique par sa pluviosité importante en quantité comme en fréquence, continentale par l'existence de deux saisons thermiques bien marquées : un hiver plutôt rigoureux et un été chaud.

* Station météorologique de référence : Aillevillers et Lyaumont (période 1999 - 2008).
Altitude : 300 m.
Distance à la forêt : 12 à 15 km.

* Température moyenne annuelle : 11° C.

* Précipitations moyennes annuelles : 1 230 mm.

* Particularités locales : Fréquentes gelées tardives au printemps.

* Accidents météorologiques ayant marqué la forêt :

- La canicule et la sécheresse de 2003.
- La tempête du 26 décembre 1999 a occasionné quelques dégâts dispersés sur l'ensemble de la forêt. Cette récolte accidentelle d'environ 300 m³ équivaut à 0,5 possibilité annuelle.

1.1.3. - Géologie

Voir cartes géologiques au 1/50.000ème "JUSSEY".

"Le grand Bois" repose essentiellement sur substrat gréseux et le reste du massif est assis sur des marnes bariolées. Le versant marqué en regard du "ruisseau du Grand Bois" correspond à une zone d'éboulis dans laquelle on trouve d'anciennes zones d'extraction qui perturbent la circulation des engins d'exploitation.

1.1.4. - Synthèse des facteurs écologiques : stations - pédologie

La définition des stations forestières repose sur les catalogues des stations "Typologie des stations forestières des collines sous-vosgiennes et des Vosges Comtoises" et "Catalogue des types de stations forestières de la dépression périvosgienne".

L'étude des stations s'est déroulée sur le terrain durant le printemps 2010. La méthode employée pour les relevés consistait à se déplacer sur les lignes de parcelles et à effectuer des mesures et contrôles à l'intérieur du peuplement.

Les différents types de stations rencontrées dans la forêt de DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS sont présentés dans les tableaux suivants. Le type et l'intitulé de la station permettent d'en retrouver les caractéristiques (sol en particulier) ainsi que les principaux atouts et contraintes dans le catalogue des stations. Le tableau présente également pour chaque type de station les essences les mieux adaptées. Le niveau de fertilité est synthétisé dans le 2^{ème} tableau.

* **Stations forestières, meilleures potentialités**

La localisation de ces stations est présentée, ci-contre, sur la carte "7.6 - Carte des stations forestières". La répartition des stations par parcelles est jointe en annexe "8.4 - Répartition des stations par parcelles".

Code	Station et type de sol	Surface réduite		Essences les mieux adaptées	Fertilité
		(ha,a)	%		
Stations forestières des collines sous-vosgiennes					
C2	Hêtraie - chênaie sessiliflore acidiphile sur sol moyennement profond à profond	74,90	50	Chêne sessile, hêtre, érable sycomore	Bonne
C5	Hêtraie - chênaie mixte - charmaie acidiline sur sol profond à très profond	46,99	31	Chêne sessile, hêtre, érable sycomore	Très Bonne
C11	Hêtraie - chênaie sessiliflore acidiphile sur éboulis	6,58	5	Chêne sessile, hêtre, érable sycomore	Bonne
C19	Hêtraie - chênaie - charmaie acidiline hygrocline	7,94	5	Chêne sessile, chêne pédonculé, érable sycomore	Très Bonne
C25	Aulnaie hygrophile	0,22	0	Aulne, bouleau	Faible
Stations forestières de la dépression périvosgienne					
231	Chênaie pédonculée - charmaie mésoneutrophile	13,22	9	Chêne sessile, chêne pédonculé, érable sycomore, hêtres	Bonne
		149,85	100		

Observations ou particularités :

- * D'une manière générale, les stations sont favorables aux essences nobles.
- * La couverture limoneuse ou argileuse est extrêmement sensible au tassement.
- * Les zones à hydromorphie marquée peuvent présenter ponctuellement un obstacle aux activités forestières conventionnelles mais représentent une grande richesse patrimoniale.

* Conclusion

Niveau de fertilité	Très peu fertile	Peu fertile	Fertilité moyenne à bonne	Bonne à très bonne fertilité
Code(s) station(s)	C25			C2 - C5 - C11 - C19 231
Surface réduite (ha)	0,22			149,63
%	0			100

La forêt est globalement de très bonne fertilité.

1.2. - Habitats naturels

Selon le "Guide régional des Habitats Forestiers et Associés à la forêt" (SFFC 2002), on distingue :

- * Stations C2, C11 (code Habitat 9110) : Hêtraies-chênaies médioeuropéennes collinéennes acidiphiles à luzule blanchâtre; Habitat d'intérêt communautaire ; Intérêt régional banal.
- * Stations C5, C19, 231 (code Habitat 9130) : Hêtraies-chênaie acidicline à pâturin de Chaix; Habitat d'intérêt communautaire ; Intérêt régional banal.
- * Stations C25 (non retenu par Directive Habitat) : Aulnaie marécageuse (suintement de source) ; intérêt élevé de ces complexes d'habitats du fait de la rarefaction des zones humides en général et de la présence possible d'espèces animales ou végétales protégées ; Intérêt régional élevé.

L'état de conservation va de bon (Taillis sous Futaie marécageuse) à médiocre (enrésinement).

Se reporter à la carte des stations pour la localisation des habitats.

1.3. - ZNIEFF, ZICO, ZSC, ZPS¹, Natura 2000

Actuellement, et à notre connaissance, la forêt est concernée par :

- le site Natura 2000 "Vallée de La Lanterne" - ZPS : FR 4312015 et ZSC : FR 4301344 (désigné au titre de la Directive Habitat et de la Directive Oiseaux et dont le document d'objectif (DCCOB) a été validé par le comité de pilotage en date du 13/01/2009) qui inclut les parcelles 1 à 32.

Sur l'ensemble du site, la préservation des milieux humides prairiaux et des forêts des collines (hêtraies, hêtraies-chênaies, aulnaies-frênaies, ormaies-frênaies) constitue le principal enjeu. Ces milieux abritent une faune et une flore très diversifiée (gobemouche à collier, pics, rapaces, tritons, crapaud sonneur à ventre jaune, écrevisses à pieds blancs, dicrane vert,...).

Conséquences : la gestion forestière proposée doit être compatible avec les recommandations prescrites dans le document d'objectif. Il sera en revanche possible d'établir par la suite des contrats NATURA 2000 aidé financièrement pour des actions ciblées de création d'îlots de vieillissement, de création ou entretien de mare forestière par exemple

¹ ZNIEFF = Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZICO = Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux

ZSC = Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats)

ZPS = Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)

1.4. - Flore

1.4.1. - Etages et séries de végétation

La forêt de DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS se trouve dans l'étage collinéen dont la limite altitudinale se situe à 500-600m.

1.4.2. - Relevé des espèces végétales remarquables

A notre connaissance, la forêt ne présente pas d'espèces végétales remarquables.

Cependant, compte tenu de la nature et de la richesse des habitats humides, certaines espèces peu fréquentes pourraient être présentes (Renoncule petite douve, Petite Montie).

1.4.3. - Répartition des essences forestières

Essence	% de la surface réduite
Chêne pédonculé	15
Chêne sessile	45
Hêtre	35
Feuillus précieux	-
Charme	4
Autres feuillus**	-
Résineux***	1
TOTAL	100

* : alisier, frêne, merisier, tilleul.

** : tremble, aulne.

*** : sapin pectiné.

Observations : Chênes et hêtres sont intimement mélangés dans les peuplements avec une nette propension à l'envahissement pour ce dernier. Les feuillus précieux et divers sont peu présents et toujours sous couvert.

1.4.4. - Peuplements et arbres biologiquement remarquables

Sans objet.

1.4.5. - Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

La répétition de déficits hydriques estivaux depuis 2003 et de brutales variations climatiques saisonnières semblent avoir une incidence sur l'état sanitaire général des forêts de la région. Il est constaté une recrudescence du dépérissement du chêne pédonculé et des Gros Bois de hêtre (nectria) ; de plus fréquentes attaques d'insectes (chenilles, hannetons) sont à déplorer et enfin, une épidémie d'origine cryptogamique (Chalara fraxinea) semble décimer la population de frêne. Devant de telles menaces, une veille sanitaire permanente, systématique et à l'échelle du massif est désormais instaurée en partenariat avec le Département Santé des Forêts.

1.5. - Description des peuplements forestiers

Les relevés sur le terrain ont été effectués au printemps 2010. La méthode utilisée consistait à noter, à l'avancement, les principales discontinuités dans l'aspect du couvert forestier et à les reporter sur le plan. Pour chaque peuplement ainsi individualisé, la description a porté sur les critères de structure, de richesse, de composition, d'état sanitaire, de durée de survie, d'importance du couvert, ...

La typologie de référence utilisée est la "Typologie des peuplements de Franche-Comté".

Le seuil de prise en compte a été fixé à 1 ha. Localement, des peuplements particuliers (taches de résineux ou de jeunes feuillus, ...) ou correspondant à des milieux présentant un grand intérêt écologique (zones humides, ...) sur une surface plus faible ont toutefois été répertoriés.

On entend par :

- petits bois (PB) : les classes de diamètre 20 et 25 ;
- bois moyens (BM) : les classes 30, 35, 40 et 45 ;
- gros bois (GB) : les classes 50 et +, avec très gros bois (TGB) : les classes 70 et +.

A - Répartition des types de peuplement sur la forêt

Type	Description	Surface réduite	
		(ha,a)	%
Peuplements réguliers résineux			
R3	Haut perchis résineux ; E1 jusqu'à diam. 25 cm	2,46	2
R4	Jeune futaie d'épicéa ; 25 cm ≤ Ø < 40 cm	0,19	0
Peuplements réguliers feuillus			
SF	Semis et Fourrés ; H ≤ 3 m	8,07	6
GP	Gaulis et Perchis ; de H > 3 m jusqu'à la 1 ^{ère} éclaircie	40,01	26
Peuplements feuillus issus de TSF			
BM-GB	Mélange Bois Moyens et Gros Bois	89,45	60
GB	Régularisé dans les Gros Bois	6,19	4
O	Ouvert en régénération	2,78	2
Autres			
VB	Espace non boisé mais boisable	0,26	0
T	Taillis	0,44	0
		149,85	100

Détails et répartition des divers types de peuplement par parcelles : Voir tableau en annexe "8.5 - Répartition des types de peuplement par parcelles".

Voir, ci-contre, la carte "7.7 - Carte des peuplements".

Particularités et observations : Cette forêt présente majoritairement une hêtraie-chênaie adulte de grande qualité et très homogène sur l'ensemble de la forêt. Sur station acidiphile, le capital de 280 à 350 m³/ha est composé de Bois Moyens de hêtre et Gros Bois de chêne sessile (diamètre moyen 55 cm) intimement mélangés et sur station acidophile, le hêtre régresse au profit du chêne pédonculé. Aucun de ces peuplements ne présente une maturité suffisante susceptible d'engager son renouvellement sans d'importants sacrifices d'exploitabilité. Comme le potentiel d'amélioration est encore très élevé, la maturation du massif peut donc se poursuivre durant encore 20 à 40 ans.

Les jeunes futaies feuillues sont en phase de formation de la bille de pied. La qualité des peuplements est excellente et leur production très soutenue.

Les régénérations en cours sont, pour la plupart, bien installées avec toutefois la nécessité de lutter contre une végétation adventice très concurrentielle (ronces, graminées, charme, bois blancs).

B - Synthèse des grands types de peuplement sur la forêt :

		Futaie résineuse régulière	Futaie feuillue régulière juvénile	Peuplements issus de TSF riches régularisés BM/GB	Peuplements issus de TSF régularisés dans les GB	Peuplements ruinés ou à fortes contraintes (sanitaire, environnement)	Peuplements ouverts en régénération	Peuplements en irrégulier type	Total
Surface	ha	2,65	48,08	89,45	6,19		2,78		149,85
réduite	%	2	32	60	4		2		100

C - Précisions utiles d'ordre quantitatif :

- ♦ Un inventaire en plein sur une surface de 30,45 ha a été effectué en mai 2010 où toutes les tiges précomptables ($\varnothing > 17,5$ cm) ont été recensées.
- ♦ Le tarif de cubage utilisé est le Schaeffer rapide n° 13 (voir en annexe "8.7 - Tarif de cubage").
- ♦ Résultats : voir en annexe "8.8 - Résultats des inventaires".

Estimation de la production : La production courante moyenne sur la forêt peut être estimée aux environs de 6 m³/ha/an comparativement à d'autres peuplements similaires de la même zone géographique. Sur les stations les plus fertiles, on peut estimer cette production à 9 m³/ha/an. Par contre, elle ne doit pas dépasser 5 m³/ha/an sur les stations de fertilité moyenne (voir classement des stations au paragraphe 1.1.4).

Mais, compte tenu du vieillissement en cours des peuplements adultes présents, cette production est vraisemblablement légèrement inférieure au potentiel productif des stations de cette forêt que l'on peut estimer à 7 ou 8 m³/ha/an en moyenne.

Conclusion :

Cette forêt présente donc des peuplements riches, conséquence de la qualité stationnelle et de la sylviculture. On note le vieillissement intervenu dans les peuplements adultes issus de TSF qui a conduit à une augmentation de la part des Gros Bois. Toutefois, aucun peuplement n'a encore atteint le terme de son exploitabilité. Il convient donc de continuer à renouveler ces peuplements adultes à un rythme raisonnable adapté à la richesse, la qualité, la structure, la maturité et l'état actuels.

1.6. - Faune sauvage

1.6.1. - Relevé des espèces animales remarquables

A notre connaissance, il n'y a pas d'espèces animales remarquables dans cette forêt.

Cependant, compte tenu de la nature et de la richesse des habitats forestiers et prairiaux attenants au massif, certaines espèces peu fréquentes (chiroptères, Milan royal, Milan noir, Pic Mar, crapaud sonneur à ventre jaune, tritons, grenouille agile) pourraient être présentes.

1.6.2. - Autres espèces - gibier : situation, état sanitaire, capacité d'accueil de la forêt

La forêt abrite des populations animales variées : cerfs, chevreuils, sangliers, renards, blaireaux, mustélidés, rongeurs et autres petits mammifères, ainsi que de nombreux oiseaux.

Les principales espèces chassées dans la forêt sont le cerf, le chevreuil et le sanglier.

Nous n'avons pas connaissance de problèmes sanitaires particuliers.

La population de chevreuils est estimée entre 10 et 15 têtes / 100 ha. Le cerf est également présent

Actuellement, l'équilibre sylvo-cynégétique semble correct et la population de cervidés adaptée aux capacités alimentaires de la forêt (pression alimentaire encore supportable pour le milieu). Toutefois, cet équilibre est très précaire et pourrait facilement se rompre au détriment de la forêt et des investissements consentis pour son renouvellement.

1.7. - Risques naturels, d'ordre physique, pesant sur le milieu

La forêt n'est pas particulièrement sujette à des risques naturels d'ordre physique. Elle ne joue pas de rôle de protection vis à vis d'enjeux humains situés à l'aval.

1.8. - Risques d'incendie

Les risques d'incendie sont faibles sauf en fin d'hiver et en période de sécheresse, surtout dans les zones à végétation herbacée.

Document ONF

2. Analyse des besoins économiques et sociaux

2.1. - Production ligneuse

En règle générale, les bois sont vendus principalement en futaie affouagère à la vente d'automne. Certains, façonnés (chablis, feuillus précieux) sont commercialisés aux autres ventes de l'Agence de Vesoul.

Les prix moyens obtenus sont les suivants :

Essence	Catégorie / qualité	Prix moyen 2007 - 2009 (€/m ³)
Chêne	30 à 45	70
	50 et +	220
Hêtre	30 / 35	20
	40 et +	45

Dans les prix moyens, il y a une grande variabilité selon les zones concernées (qualité variable des produits), les types de coupes (améliorations ou régénérations ou éclaircies) et les types de produits (issus de coupes secondaires ou définitives par exemple).

La pratique de l'affouage est encore active. L'augmentation des cours du pétrole peut laisser présager une demande accrue en bois de chauffage. Cependant, en cas de diminution de cette activité dans les années à venir, il faudrait alors procéder à des ventes en bloc pour concentrer l'affouage sur les premières éclaircies dans les jeunes peuplements feuillus.

L'approvisionnement en bois-énergie pourrait être amené à se développer dans les années futures et devenir un débouché intéressant pour des produits de faible valeur.

2.2. - Autres productions, concessions, droits d'usage

Ramassage habituel de champignons. Il n'y a pas de droit d'usage particulier.

2.3. - Activités cynégétiques

Le droit de chasse est loué par bail à l'ACCA pour la somme de 100 € pour l'année 2008, soit 0,67 €/ha. Ce loyer ne devrait pas évoluer sensiblement lors de la durée du présent aménagement. Sur les dernières années, les taux de réalisation des plans de chasse étaient bons.

Le mode de chasse principal est la chasse en battue avec des chiens.

Nota : Le plan de chasse est indicatif pour la forêt car sur le territoire communal de DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS, en plus de la forêt communale, il existe de nombreux bosquets et haies.

2.4. - Activités piscicoles

Sans objet.

2.5. - Activités pastorales

Sans objet.

2.6. - Accueil du public

La forêt est peu fréquentée par le public. Elle n'est parcourue que par les ramasseurs de champignons et par quelques promeneurs provenant essentiellement de la commune et des communes voisines.

2.7. - Paysages

La forêt présente un intérêt paysager classique pour un département à fort taux de boisement.

Aucune parcelle du massif ne présente de réelle sensibilité, toutefois, celle-ci est plus élevée en bordure des routes forestières et routes publiques.

2.8. - Richesses culturelles

A notre connaissance, il n'y a pas d'élément particulier signalé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté.

2.9. - Sujétions diverses

Sans objet.

2.10. - Statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier

Arrêtés préfectoraux départementaux réglementant la cueillette de certaines plantes sauvages et la cueillette des champignons.

Articles du Code de l'Environnement relatifs aux cours d'eau : travaux, franchissement.

Le canton "Le Grand Bois" est intégralement inclus dans le site NATURA 2000 "Vallée de La Lanterne" (ZPS : FR 4312015 et ZSC : FR 4301344), site désigné au regard de la Directive Habitat et de la Directive Oiseaux. Le document d'objectif (DOCOB) pour ce site a été validé par le comité de pilotage du 13/01/2009. A la date de la rédaction du présent aménagement le propriétaire n'a pas signé de charte ou de contrat NATURA 2000.

A la date de rédaction du présent aménagement, la commune est adhérente à la charte PEFC sous la référence 10-21-13/1202 jusqu'au 26/05/2011.

3. Gestion passée

3.1. - Traitements sylvicoles

3.1.1. - Traitements antérieurs

Période d'application	Nature de l'acte	Surface concernée (ha,a)	Traitements appliqués
Jusqu'en 1968			Traitement en TSF
1968 - 1990	Arrêté ministériel du 25 septembre 1968	149,85	Traitement en futaie régulières - méthode de l'affectation unique
1991 - 2010	Arrêté ministériel du 24 juin 1991	149,85	Conversion en futaie régulière - groupe de régénération strict

Le Quart en réserve a été supprimé par décision du 22 juin 1970 (Article 17 de la loi de finances du 24/12/1969).

Bien que le traitement en TSF ait perduré jusqu'en 1970, depuis plusieurs dizaines d'années, les peuplements ont été enrichis par balivage intensif en réserve. Cette pratique culturale, initiée par les gestionnaires de terrain, n'a toutefois pas été formalisée dans un document de gestion.

A compter de cette date, les gestionnaires ont entamé, par plantation et semis naturels (glandées 1976 et 1982), la régénération des parcelles 9pie, 13, 17, 18, 19, 28 et 32. Les bouquets résineux ont été introduits dans les années 1970.

3.1.2. - Dernier aménagement forestier

A - Caractéristiques

* **Arrêté ministériel** du 24 juin 1991.

* **Durée prévue** : 20 ans (1991 - 2010).

* **Problèmes posés et solutions proposées** : Le vieillissement de la forêt a conduit à préconiser la conversion du taillis-sous-futaie en futaie régulière à groupe de régénération strict.

* **Nombre de séries** : Unique, de production.

* **Objectifs et traitement de chaque série** : Production de feuillus nobles (chêne 49 %, hêtre 48 %, résineux 3%)

* **Classement des parcelles** :

Série	Groupes	Surface utile (ha,a)	Unités de gestion (ancienne numérotation)	Prévisions de récolte (m ³ aménagement/an)
Unique	Régénération	25,38	14, 15, 16, 25, 29, 30, 31	380
	Préparation	31,10	10, 11, 23, 24, 33, 34	255
	Amélioration	68,34	1 à 8, 9pie, 12, 20 à 22, 26 à 28*	(2,93 m ³ /ha/an)
	Jeunesse	25,03	9pie, 13, 17, 18, 19, 32	45
TOTAL		149,85		710 soit 4,74 m ³ /ha/an

Nota : du fait du développement des jeunes peuplements et malgré la présence résiduelle de quelques bois adultes ("queue de régénération"), la parcelle 28 a été classée en amélioration.

***Précisions et dispositions particulières**

Le volume présumé réalisable dans le groupe de préparation est fixé à 30 m³/ha (rotation = 15 ans), 55 m³/ha dans le groupe d'amélioration (rotation = 10 ans).

Dans le groupe de jeunesse, des éclaircies sont prévues avec une rotation de 5 ans.

*** Critères d'exploitabilité**

- Chêne : 60 cm à 120 ans (chêne pédonculé) et 55 cm à 140 ans (chêne sessile).
- Hêtre : 55 cm à 120 ans.
- Résineux : 50 cm à 80 ans

B - Application

* **Durée effective** : 20 ans (1991 - 2010).

* **Volumes récoltés** (sur la période 1991 - 2009 soit 19 ans).

Série	Groupes	Surface (ha,a)	Volumes récoltés (en m ³ aménagement)			Moyenne
			Coupes	Produits accidentels	Autres	
Unique	Régénération	25,38	5 865	70	136	320 m ³ /an
	Amélioration et Préparation	99,44	8 247	645	241	481 m ³ /an
	Jeunesse	25,03				(468 m ³ /an hors tempête 1999)
TOTAL		149,85	14 112	715	377	800 m3/an

Soit 5,34 m³/ha/an (3,86 m³/ha/an en Préparation et Amélioration ; 3,76 m³/ha/an hors produits accidentels exceptionnels).

*** Groupe de régénération**

Avancement de la régénération

Série	Unités de gestion	Surface (ha,a)				Observations
		Totale	Régénérée	En cours	Non commencée	
Unique	14	3,37	3,37			
	15	3,47	3,47			
	16	3,02	2,53	0,49		
	25	4,61	3,25	1,36*		* peuplement non ouvert mais mité par des chablis
	29	3,32	3,32			
	30	3,44	3,44			
	31	3,81		0,93	2,88*	* peuplement immature
	18pie	2,29	2,29			peuplement résineux non programmé récolté pour des raisons sanitaires
TOTAL		27,33	21,67	2,78	2,88	

Nota :- Pour permettre de comparer les surfaces régénérées avec les types de peuplements par parcelles (annexe 8.5), les surfaces données ici sont celles du présent aménagement après mise en conformité avec le cadastre. Il y a donc une légère différence avec les surfaces du précédent aménagement.

Répartition des surfaces régénérées par série et par essence

Série	Unités de gestion	Surface par essence dominante (ha,a)				Total (ha,a)	Régénération		Observations
		Chêne sessile	hêtre	Feuillus précieux	Feuillus divers		naturelle	artificielle	
Unique	14	3,37				3,37	3,37		
	15	3,47				3,47	3,47		
	16	2,53				2,53	2,53		
	25	3,25				3,25	3,25		
	29	3,32				3,32	3,32		
	30	3,44				3,44	1,94	1,50	
	18pie					2,29	2,29		
Total	ha	19,38			2,29	21,67	20,17	1,50	
	%	89			11	100	93	7	

Descriptif sommaire des régénérations

Les régénérations ont privilégié l'installation du chêne. Actuellement les peuplements issus de plantation ou semis naturels sont bien venants, de qualité et en pleine production.

Depuis la réalisation de la plantation d'épicéa de la parcelle 18 en 2006, aucune régénération n'est acquise en dehors d'un recrû naturel clairsemé de bouleau et aulne.

Analyses et commentaires

Les objectifs du groupe ont été réalisés aux trois quarts. Les peuplements résiduels du groupe n'ont pas été entamés du fait de leur immaturité. Toutefois, la structure en parcelle 25 s'ouvre progressivement en raison de la chute régulière de chablis en lisière de la zone ouverte et conduit à un envahissement par le hêtre qui n'est pas l'essence objectif.

* Groupes d'amélioration et de préparation

Indépendamment des produits accidentels, le prélèvement a été supérieur aux prévisions qui étaient modérées. Malgré cela, il a été inférieur à la production.

* Groupe de jeunesse

Des dégagements, nettoiemnts, dépressages et éclaircies ont été effectués.

* Problèmes rencontrés - Difficultés d'application - Respect des objectifs

Aucune difficulté n'est apparue.

* Conclusion

Globalement, l'application de l'aménagement a été conforme aux objectifs et aux orientations fixés. Les travaux sylvicoles nécessaires ont été réalisés.

3.2. - Traitements des autres éléments du milieu naturel

A la date de la rédaction du présent aménagement le propriétaire n'a pas réalisé d'actions NATURA 2000 dans le cadre de contrats, ni d'interventions spécifiques visant à préserver, améliorer ou restaurer des éléments du milieu naturel.

3.3. - Etats des limites et équipements

3.3.1. - Matérialisation et état des limites périmétrales

Voir l'annexe "8.12 - Procès-verbal de vérification des limites" établi selon la procédure en vigueur relative à la surveillance des limites.

Les limites, d'une longueur totale de 8 001 ml, sont identifiées et matérialisées sur le terrain (classement L1) pour 7 896 ml et difficilement identifiables, mais matérialisées (classement L2) pour 105 ml (périmètre Est des parcelles 31 et 32).

3.3.2. - Equipements d'accès et de desserte

A – Accès à la forêt

Routes publiques

Chacun des cantons est accessible depuis le village en empruntant diverses voies départementales ou communales revêtues.

B – Desserte intérieure

Voir, ci-contre, la carte "7.8 - Carte des équipements forestiers et d'accueil du public".

Nota : Dans le tableau ci-dessous, n'est prise en compte que la desserte qui traverse ou borde la forêt.

	Réseau du domaine public (km)	Réseau du domaine privé (km)	Longueur totale (km)
Routes revêtues	2,0	1,7	3,7
Routes empierrées (accessibles aux grumiers)		0,9	0,9
Routes en terrain naturel accessibles aux grumiers		0,3	0,3
Pistes (utilisables seulement par les engins de débardage)			

Longueur totale des voies accessibles aux grumiers : 4,9 km
soit : 3,27 km/100 ha

Nombre de places de dépôt : Il n'y a pas de place de dépôt spécifique. Le stockage se fait sur les places de retournement et en bordure des routes.

Conclusions

Ce massif présente une desserte suffisante en voies accessibles aux camions. L'aménagement d'un quai de chargement sécurisé en retrait de la route départementale 417 est toutefois nécessaire au niveau de la parcelle 33.

3.3.3. - Equipements cynégétiques

Néant.

3.3.4. - Equipements piscicoles

Néant.

3.3.5. - Equipements pastoraux

Néant.

3.3.6. - Equipements contre les risques naturels

Néant.

3.3.7. - Equipements de protection contre les risques d'incendie

Néant.

3.3.8. - Equipements d'accueil du public

Le GR de pays "Villages et châteaux de Haute-Saône" traverse le massif d'Est en Ouest en empruntant les lignes séparatives des parcelles 12 -13 et 23 - 24.

Voir la carte "7.8 - Carte des équipements forestiers et d'accueil du public".

3.3.9. - Equipements divers

Néant.

3.3.10. - Equipements destinés à l'observation ou à la recherche

Néant.

Conclusions générales sur la gestion passée

Conversion classique en futaie régulière d'un peuplement de chêne issu de Tallis sous Futaie.

De façon logique, en dehors du groupe de régénération, le vieillissement des peuplements adultes s'est accentué.

Hormis le report de régénération des parcelles 25pie et 31pie, les objectifs quantitatifs de rajeunissement et d'amélioration du massif fixés par l'aménagement ont été respectés.

L'accessibilité de la forêt est satisfaisante.

4. Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix

Durée d'application de l'aménagement forestier : 20 ans, de 2011 à 2030

Après avoir analysé le milieu naturel, les peuplements forestiers, l'environnement économique et social fait le bilan de la gestion passée et écouté les attentes de la collectivité, nous pouvons établir le diagnostic et fixer les orientations suivants.

4.1. - Exposé concis des problèmes posés et des solutions retenues

Caractéristiques et problèmes généraux	Propositions et solutions
<p>1 - <u>Parcelle et surface</u></p> <ul style="list-style-type: none"> × Différence entre surfaces forestières et surfaces cadastrales, entre cartographie et terrain × 105 ml de limites difficilement identifiables mais matérialisées <p>2 - <u>Relief</u></p> <ul style="list-style-type: none"> × Obstacle à la circulation des engins d'exploitation à proximité des anciennes carrières en parcelles 1 à 12 (versant du "Ruisseau du grand Bois") <p>3 - <u>Hydrographie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> × "Ruisseau du grand Bois" × Mares forestières temporaires avec milieux humides périphériques. <p>4 - <u>Stations et Habitats</u></p> <ul style="list-style-type: none"> × Intérêt élevé des mares forestières et des complexes humides périphériques × Intérêt stratégique de la ripisylve du "Ruisseau du grand Bois" contrainte entre la route départementale et le lit mineur (protection des berges, luttés contre les pollutions accidentelles) × Très bonnes potentialités des stations × Fragilité de la couverture argilo-limoneuse 	<ul style="list-style-type: none"> × Mise en concordance × Mise en oeuvre des travaux nécessaires à l'identification sur le terrain. × Information des intervenants (conducteurs d'engin) pour contournement des sites. × Préservation du ruisseau par une gestion extensive et adaptée des peuplements attenants × Appliquer la législation en vigueur et les recommandations relatives à la protection des sites × Adapter exploitation et travaux en bordure immédiate × Mise en œuvre de mesures conservatoires × Assigner un objectif de protection et de conservation × Pérennisation de l'état boisé par un traitement irrégulier des peuplements attenants × Objectif de production d'essences nobles. × Adapter les essences objectif aux stations et à l'évolution climatique en cours × Mise en œuvre de cloisonnements d'exploitation

<p>5 - <u>Environnement et Biodiversité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Parcelles 1 à 32 incluses dans le Site NATURA 2000 "Vallée de La Lanterne" * Biodiversité habituelle dans ce type de forêt 	<ul style="list-style-type: none"> * Application des recommandations environnementales fixées pour la zone (Cf. tableau spécifique au site NATURA 2000 ci-dessous) * Mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires pour assurer conservation et protection des milieux (surtout les plus sensibles) et pour favoriser la biodiversité, la faune et la flore
<p>6 - <u>Peuplements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Jeunes peuplements feuillus sur 32 % environ de la forêt * Peuplements adultes riches issus de TSF régularisés BM/GB et GB sains à dominante chêne sessile immature (diamètre moyen 55 cm) pour 64 % de la surface * Chênaie sessile de grande qualité * Peuplements en cours de régénération pour 2 % de la surface * Hégémonie naturelle du hêtre sur les stations rencontrées dans cette forêt * Vieillesse logique des peuplements avec augmentation du risque de mortalité du chêne pédonculé et des GB de hêtre * Forte concurrence des adventices (ronces, graminées, bois blancs) lors des ouvertures de couvert (régénération) * Incidence néfaste du tassement des sols sur la productivité des peuplements 	<ul style="list-style-type: none"> * Continuer les travaux et donc l'investissement pour leur entretien et leur mise en valeur * Pour les plus évolués, effectuer les éclaircies adaptées * Poursuivre le traitement en futaie régulière * Adapter le prélèvement des coupes d'amélioration à la situation de chaque parcelle * Poursuivre la maturation et l'amélioration qualitative * Groupe de régénération idéalement réduit à ces seuls peuplements pour limiter les sacrifices d'exploitabilité au minimum inévitable * Réduction drastique du nombre de semenciers dans les opérations d'amélioration en vue de faciliter les futures régénérations de chêne * Assainissement du massif par récolte des individus à plus faible résilience et poursuite de la substitution du chêne pédonculé (lorsqu'il n'est pas en station favorable) au profit du chêne sessile * Programmations adaptées des passages en coupe d'amélioration (rotation, prélèvement) pour circonscrire le problème * Programmer les travaux nécessaires pour assurer la viabilité du chêne sessile ou pédonculé (s'il est en station) et des autres feuillus précieux * Maîtrise obligatoire de l'exploitation et des conditions de circulation des engins (professionnels et affouagistes)
<p>7 - <u>Faune</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Equilibre sylvo-cynégétique correct 	<ul style="list-style-type: none"> * Maintien de la pression cynégétique sur les populations de cervidés * Mesures sylvicoles d'accompagnement pour parfaire cet équilibre, favoriser la faune (sous toutes ses formes) et améliorer la capacité d'accueil de la forêt
<p>8 - <u>Rôle social - Paysages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Sensibilité paysagère des parcelles en bordure de voies publiques 	<ul style="list-style-type: none"> * Adapter les orientations et les traitements sylvicoles en fonction de la sensibilité des différents sites
<p>9 - <u>Equipement et Desserte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Desserte satisfaisante du massif 	<ul style="list-style-type: none"> * Entretien courant du réseau existant et améliorations ponctuelles
<p>10 - <u>Autres points</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Demandes et souhaits du propriétaire axés principalement sur la pérennisation de l'équilibre financier du précédent aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> * Dans la mesure du possible, les prendre en compte dans les options et orientations retenues

Une partie de la forêt est incluse dans un site NATURA 2000 dont l'objectif est de conserver ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats et populations d'espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site.

Les enjeux et problématiques identifiés sur la forêt à prendre en compte pour la définition des grandes orientations sont explicités dans le tableau ci-dessous, ainsi que les solutions techniques envisagées pour y répondre.

Site NATURA 2000 : caractéristiques et problèmes	Propositions et solutions
<ul style="list-style-type: none"> * Préservation de la biodiversité générale des habitats forestiers * Préservation et restauration des habitats forestiers liés à l'eau (mares, ripisylves) * Adapter la gestion forestière aux enjeux "espèces" du site (Gobemouche à collier, crapaud Sonneur à ventre jaune, Dicrane vert, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> * Application des recommandations spécifiques de gestion (titre 5 de l'aménagement) pour les coupes et travaux qui ne nécessitent pas de groupe d'aménagement particulier * Amélioration de la ripisylve du "Ruisseau du grand Bois" par transformation progressive des peuplements résineux et irrégularisation des peuplements feuillus attenants. * Gestion des mares existantes et création de mares "refuge" (milieu pionnier pour amphibiens) * Traitement en futaie régulière claire de feuillus autochtones avec renouvellement par régénération naturelle progressive, maintien de bois sénescents isolés et arbres à cavités. * Proposer à la municipalité la souscription à un contrat NATURA 2000 en vue de la préservation et de l'amélioration de la capacité d'accueil de son patrimoine forestier communal

4.2. - Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries

Série	Surface totale (ha,a)	Surface hors sylviculture (ha,a)	Surface en sylviculture (ha,a)	Objectifs		Type de série
				déterminant la sylviculture	associés	
Unique	149,85	0,00	144,91	Production ligneuse orientée vers des essences et des qualités définies	Protection générale des milieux et des paysages. Favoriser la biodiversité, la faune et la flore	Production
			4,94	Protection générale des milieux et des paysages. Favoriser la biodiversité, la faune et la flore		Protection

Justifications et commentaires : Compte tenu de la nature des stations présentes et de l'absence de contraintes majeures, la forêt de DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS est globalement une forêt de production de bois de qualité. Cependant, dans certaines zones et stations particulières ou dans quelques milieux plus fragiles (bordure de ruisseau, mare et zone humide), d'autres objectifs pourront avoir localement priorité sur la production (en particulier, protection des milieux).

4.3. - Décisions fondamentales relatives à la série unique

- Surface en sylviculture de la série = 149,85 ha.

4.3.1. - Traitements sylvicoles

La série sera entièrement traitée en conversion en futaie régulière à groupe de régénération.

4.3.2. - Essences objectif et critères d'exploitabilité

A - Essences objectif

Essence objectif	Essences secondaires associées (et part dans le mélange en %)	Stations concernées	Surface réduite		Optimum d'exploitabilité de l'essence objectif		Parcelles et/ou sous parcelles
			(ha,a)	%	Age	Diamètre (cm)	
Chêne sessile	Hêtre (35 %), feuillus précieux : alisier torminal, érable sycomore, fruitiers (15 %)	C2, C5, C11	128,47	85	160	70	Voir carte des stations
Chêne sessile	Chêne pédonculé (5 à 15 %), feuillus précieux : alisier torminal, érable sycomore, tilleul, frêne, fruitiers (15 %)	C19, 231	21,16	15	160	70	
Végétation spontanée		G25	0,22	0	-	-	
			149,85	100			

Justifications et commentaires : Globalement, les essences préconisées pour les stations ont été retenues comme essences objectif. Par contre, pour rendre la gestion possible, ces essences objectif seront délimitées par zones suffisamment étendues pour être viables.

B - Evolution souhaitée de la composition de la forêt

Essences	Répartition des essences (% du couvert (au sein de la surface boisée))		
	actuelle	à l'issue de l'aménagement	à long terme
Chêne pédonculé	15	15	5
Chêne sessile	45	50	50
Hêtre	35	20	20
Feuillus précieux*	-	5	15
Charme	4	5	5
Autres feuillus**	-	4	5
Résineux***	1	1	-
	100	100	100

* : alisier, frêne, merisier, tilleul, érables

** : tremble, aulne, bouleau

*** : épicéa, sapin, douglas

Justifications et commentaires : Ce sont là des choix et orientations à long terme (à l'échelle de la vie de la forêt) donc soumis à un certain nombre de facteurs et aléas, humains mais aussi climatiques. Cependant, les tendances retenues sont les suivantes :

- chêne pédonculé : limiter sa présence aux stations les plus fraîches ;

- chêne sessile : augmentation progressive de sa part dans le mélange d'essences en substitution du chêne pédonculé ;
- hêtre : maintien à un niveau faible afin d'endiguer sa propension naturelle à l'envahissement ;
- feuillus précieux : favoriser au maximum leur présence par balivage ou introduction localisée (jamais de plantation en plein sur de grandes étendues) ;
- feuillus divers : maintien en sous étage ;
- résineux : conservation au titre de l'enrichissement du milieu et de la biodiversité.

C - Provenances recommandées

Chêne pédonculé : QRO201 - Plateaux du Nord-Est.

Chêne sessile : QPE203 - Nord-Est limons et argiles (privilégier la provenance locale issue de la forêt communale voisine de Cuve).

Feuillus précieux : provenances sélectionnées adaptées ou provenances locales.

4.3.3 – Détermination de l'effort de régénération

- Traitement sylvicole concerné = Conversion en futaie régulière.
- Surface en sylviculture concernée = 149,85 ha dont 4,94 ha à traitement extensif.

Surface à régénérer d'équilibre (Se) : 18,11 ha.

$$Se = \frac{144,91}{160} \times 20 = 18,11 \text{ ha soit } 0,91 \text{ ha/an}$$

Contraintes de surfaces minimum et maximum.

- Nature des caractères et contraintes présentés par les peuplements actuels :
 - * situation de la gestion sylvicole,
 - * richesse et productivité,
 - * évolution prévisible dans le temps,
 - * état sanitaire et végétatif,
 - * qualité des bois présents,
 - * durée de survie estimée,
 - * viabilité des surfaces considérées (regroupements pour permettre la gestion).
- Surface minimum à régénérer (Smin) : 1,42 ha.

	Contrainte à 20 ans	Contrainte à 40 ans	Contrainte à 60 ans
O partie	2,78	2,78	2,78
GB (parcelles 22 et 33)		6,19*	6,19
BM-GB partie		29,81	29,81
R3 douglas		1,58	1,58
R3 sapin		0,88	0,88
R4 EPC		0,19	0,19
BM-GB partie			29,81
Surface (ha,a)	2,78	41,43	71,24
Smin pour 20 ans	Smin (20) = 2,78	Smin (40) = 20,72	Smin (60) = 23,75

* peuplements proches du terme de l'exploitabilité dont la récolte prématurée entraînerait des sacrifices

D'où Smin souhaitable = 23,75 ha et Smin absolue = 1,42 ha.

- Surface maximum à régénérer (Smax) : 10,74 ha.

	Disponibilité à 20 ans	Disponibilité à 40 ans	Disponibilité à 60 ans
O	2,78	2,78	2,78
R3 douglas	1,58	1,58	1,58
GB	6,19	6,19	6,19
R4 EPC	0,19	0,19	0,19
BM-GB partie		29,81	29,81
R3 sapin		0,88	0,88
BM-GB partie			29,81
Surface (ha,a)	10,74	41,43	71,24
Smax pour 20 ans	Smax (20) = 10,74	Smax (40) = 20,72	Smax (60) = 23,75

D'où Smax souhaitable = 10,74 ha et Smax absolue = 10,74 ha.

Justifications et commentaires : Pour les 20 ans à venir, aucune contrainte sylvicole n'oblige réellement à anticiper la régénération d'une partie du massif. La maturité économique des peuplements de chêne doit se poursuivre afin de valoriser au mieux les potentiels stationnels.

Surface du Groupe de Régénération (SR) : 9,16 ha.

Justifications et commentaires : Ce groupe se concentre uniquement sur les peuplements en cours de régénération (parcelles 16, 25 et 31 soit 2,78 ha).

Le reste du groupe (6,38 ha) est composé des épicéas en parcelle 3 (0,19 ha en station hydromorphe) et des peuplements de GB des parcelles 22 et 33. À priori, la régénération de ces peuplements ne devrait pas être engagée dans l'immédiat mais conduite sur deux périodes d'aménagement afin d'augmenter encore le diamètre moyen des tiges. Il est bien entendu que si des problèmes sanitaires ou de stabilité se faisaient jour, la régénération serait alors entamée.

Le choix de ce très faible niveau de renouvellement pour les prochaines années à venir est, avant toute chose, guidé par la structure moyenne des peuplements adultes dont les critères d'exploitabilité sont bien en deçà des objectifs. Il vise prioritairement à réduire les sacrifices d'exploitabilité au minimum inévitable. En plus de tenir compte de la réalité de la forêt et des peuplements, cette décision répond également à la volonté de la commune propriétaire.

Au final, sur la période 1970 - 2030, le renouvellement annuel de 0,85 ha sera légèrement inférieur au seuil d'équilibre de 0,94 ha. Au delà, la gestion pourra éventuellement être amenée à accélérer le rythme des régénérations afin de résorber des problèmes sanitaires ou le vieillissement du massif. Si tel est le cas, les peuplements répondront, alors, davantage aux critères d'exploitabilité.

Surface retenue (Sr) : 2,78 ha à régénérer pendant la durée de l'aménagement.

4.3.4. - Classement des unités de gestion (parcelles et sous-parcelles)

Les caractéristiques dendrométriques détaillées des unités de gestion inventoriées sont en annexe "8.8 - Résultat des inventaires".

Nota : Pour permettre de mieux adapter la gestion préconisée à la structure en place sur le terrain, des unités de gestion de taille inférieure à celle d'une parcelle ont été créées. Dans ce cas, ces unités se distinguent par un indice qui suit le numéro de la parcelle et qui est représentatif du groupe d'appartenance :

r = groupe Régénération strict ; rl = groupe Régénération élargi ; af = groupe Amélioration feuillus en conversion ; j = groupe Jeunesse ; x = groupe gestion extensive.

Dans la suite du document d'aménagement, les unités de gestion sont donc constituées par des parcelles entières ou par des sous-parcelles.

A - Groupe de régénération

* **Traitement sylvicole** : Conversion en futaie régulière.

* **Composition**

Parcelles et/ou sous parcelles	Surface en sylviculture (ha,a)	Surface hors sylviculture (ha,a)	Justifications
3_rl	0,19		BM épicéa en station hydromorphe, structure instable
16_r	0,49		Peuplement ouvert en cours de régénération
22_rl	1,90		GB proches du terme de l'exploitabilité
25_r	1,36		Peuplement ouvert du fait de chablis récurrents
31_r	0,93		Peuplement ouvert en cours de régénération
33_rl	4,29		GB proches du terme de l'exploitabilité
Total	9,16		

Justifications et commentaires : Conformément au paragraphe 4.3.3, ce groupe vise les peuplements les moins résilients.

* **Précisions sur la régénération**

Parcelles et/ou sous parcelles	Surface réduite (ha,a)	Surface non concernée (ha,a)	Surface déjà régénérée (ha,a)	Surface à terminer (ha,a)	Surface à régénérer en totalité (ha,a)	Surface à entamer (ha,a)	Observations
3_rl	0,19					0,19	
16_r	0,49			0,49			
22_rl	1,90					1,90	
25_r	1,36			1,36			
31_r	0,93			0,93			
33_rl	4,29					4,29	
Sr = S. à terminer + S. à régénérer en totalité				2,78		6,38	

Justifications et commentaires : A priori, seuls les parcelles ouvertes en cours de régénération sont à régénérer. Dans la mesure du possible, les autres peuplements (résineux et GB chêne) doivent être maintenus le plus longtemps sur pied afin de valoriser au mieux le potentiel stationnel. Leur renouvellement ne sera effectif qu'au cours de l'aménagement suivant.

* **Essences objectif de la régénération par unité de gestion**

Parcelles et/ou sous parcelles	Surface nette à régénérer par essence principale objectif (ha,a)									
	Chêne pédonculé		Chêne sessile		Hêtre		Feuillus précieux		Feuillus divers	
	naturel	artificiel	naturel	artificiel	naturel	artificiel	naturel	artificiel	naturel	Artificiel
16_r			0,49							
25_r			1,36							
31_r			0,93							
Total			2,78							

Justifications et commentaires : La régénération naturelle de chêne, déjà présente, sera confortée en parcelles 16 et 31. En revanche, l'acquisition du chêne en parcelle 25 sera plus délicate du fait de la forte pression du hêtre et nécessitera un important suivi.

B - Autres groupes

Voir tableau et carte "7.11 - Carte d'aménagement" page suivante.

Le choix et la composition des groupes ont été décidés en fonction :

- des caractéristiques stationnelles et topographiques ;
- de la structure, la richesse, la composition, la maturité et l'état sanitaire des peuplements actuels ;
- d'autres contraintes éventuelles (paysage, protection de milieux, ...) ;
- de l'objectif fixé et du mode de traitement choisi.

Justifications et commentaires : Il n'y a pas constitution d'un groupe de Préparation. En effet, l'homogénéité des peuplements dans les catégories BM/GB et le choix déjà très limité et difficile pour le classement en régénération ne permettent pas d'individualiser dès maintenant des unités de gestion qui pourraient passer en régénération lors de la prochaine période d'aménagement. Les orientations et les choix seront effectués lors de la révision en fonction de l'évolution des peuplements.

Document ONF

5. Programme d'actions

(Tous les coûts sont exprimés en euros de l'année 2008)

5.1. - Dispositions concernant le foncier

* Périmètre :

Surveiller les limites en permanence

Les vérifier régulièrement selon la procédure en vigueur.

Entretenir les limites classées L1 (Limites identifiables, matérialisées) sur 7 896 ml.

Recréer par des travaux adaptés les limites classées L2 (Limites difficilement identifiables, mais matérialisées) sur 105 ml (Est des parcelles 30 et 31).

* Parcelle :

Repérage à la peinture, au niveau des lignes de parcelles, des unités de gestion inférieures à la parcelle.

Total pour le foncier : 4 000 € soit 200 €/an en Entretien.

5.2. - Programme d'actions relatif à la série unique

5.2.1. - Opérations sylvicoles : coupes

A - Mode d'assiette des coupes

* Groupe de régénération : Parcours par des coupes apériodiques avec une possibilité contenance = $\frac{2,78}{20} = 0,14 \text{ ha/an}$.

Volume Présumé Réalisable (VPR) = $\frac{V_r}{d} + z \cdot s \cdot bo + \frac{V_{rl}}{d}$

avec V_r = volume inventorié dans les unités de gestion du groupe de régénération stricte (730 m³)

d = durée d'application de l'aménagement = 20 ans

z = coefficient d'étalement de la régénération = 0,5

s = surface prise en compte pour l'accroissement dans le groupe = 1,36 ha

bo = production estimée pour les unités de gestion du groupe = 4,5 m³/ha/an

V_{rl} = volume récolté au titre du suivi sanitaire et de l'engagement de la régénération des peuplements qui composent le groupe de régénération élargi (30 % x 1 766 m³)

Volume Présumé Réalisable (VPR) pour le groupe "Régénération" ≈ 66 m³/an

* **Autres groupes** : Parcours par des coupes périodiques assises par contenance.

Rotations et niveau des prélèvements par groupe

Groupe	Rotations (ans)	Volume présumé réalisable (m ³ amgt / an)	Fourchette des intensités des coupes (m ³ amgt /ha/passage)
AMELF	10	486	40 à 60
JEUN	6	168	1 à 60
EXT	15	6	1 à 15
Total		660	

B - Programme d'assiette des coupes

* **Coupes apériodiques**

Aucune programmation n'est établie du fait de la composition du groupe et de l'état d'avancement des régénérations en cours.

Les parcelles à régénérer lors de l'aménagement suivant seront parcourues en amélioration en début d'aménagement.

* **Coupes périodiques**

Voir tableau page suivante.

Afin de réduire l'impact des engins d'exploitation, des cloisonnements seront ouverts dans tous les peuplements adultes. Cette ouverture pourrait être programmée une année avant le passage en coupe d'amélioration et associer, au besoin, une coupe sélective de Petits Bois. Cette anticipation viserait essentiellement à opérer un tri commercial pour encore mieux valoriser les produits à forte valeur ajoutée.

Des années de passage en éclaircie sont programmées à titre indicatif pour certaines parcelles du groupe Jeunesse (9, 13, 17, 18 et 19). Pour les autres (maturité actuelle encore insuffisante), la première intervention sera décidée par les gestionnaires dès qu'il estimeront cette action nécessaire guidée par l'état du peuplement mais aussi par la présence de cessionnaires ou de moyens mécaniques pour effectuer gratuitement ce travail. Les éclaircies se feront ensuite à une périodicité de 6 ans.

Volume Présumé Réalisable (VPR) pour les groupes "Amélioration feuillus", "Jeunesse" et "Gestion extensive" = 726 m³/an.

Volume Présumé Réalisable (VPR) total sur la forêt = 726 m ³ précomptable/an, soit 4,85 m ³ /ha/an sur la surface réduite totale et 7,18 m ³ /ha/an sur la surface où des volumes précomptables seront prélevés (hors groupe Jeunesse)
--

C - Règles de culture générales

Les règles de cultures générales sont détaillées dans le SRA de Franche-Comté, ainsi que dans les Guides de sylviculture Franch-Comtois et le Guide des chênaies continentales.

PROGRAMME D'ASSIETTE

Année	Unités de gestion	Surface à parcourir (ha)	Coupes	code peuplement SAMBOIS	VPR FS m3/ha	Total VPR FS m3	VPR RX m3/ha	Total VPR RX m3	VPR total m3/ha	VPR total m3	Date dernier passage	Observations	Suivi
2011	31_af	2,88	AMEL	CA.FXX	45	130			45	130	< 1991		
2011	35_af	4,48	AMEL	CA.FXX	45	202			45	202	1996		
2011	18_j	2,17	AMEL	FA.FXX	25	54			25	54	2002	E3	
2012	10_af	4,41	AMEL	CA.FXX	60	265			60	265	1999		
2012	11_af	4,45	AMEL	CA.FXX	60	267			60	267	1999		
2012	19_j	3,56	AMEL	FA.FXX	45	160			45	160	2002	E3F	
2013	21_af	4,56	AMEL	CA.FXX	60	274			60	274	2000		
2013	26_af	4,68	AMEL	CA.FXX	60	281			60	281	2001		
2013	13_j	3,94	E2	FA.FXX	25	99			25	99	2003		
2014	4_af	4,35	AMEL	CA.FXX	60	261			60	261	2002		
2014	27_af	4,31	AMEL	CA.FXX	60	259			60	259	2001		
2014	17_j	4,31	E2	FA.FXX	25	108			25	108	2004		
2015	5_af	4,09	AMEL	CA.FXX	60	245			60	245	2002		
2015	6_af	4,02	AMEL	CA.FXX	60	241			60	241	2003		
2015	9_j	4,27	E2	FA.FXX	25	107			25	107	2008		
2015	19_j	0,88	E2	FA.RXX			25	22	25	22	2004	E2R à regrouper éventuellement avec unité de gestion 3-r1 si besoin	
2016	7_af	4,29	AMEL	CA.FXX	60	257			60	257	2003		
2016	8_af	3,88	AMEL	CA.FXX	40	155			40	155	2004		
2016	32_j	3,62	E1	FA.FXX	1	4			1	4		premier passage	
2017	12_af	4,43	AMEL	CA.FXX	40	177			40	177	2005		
2017	20_af	4,62	AMEL	CA.FXX	60	277			60	277	2005		
2017	18_j	2,17	AMEL	FA.FXX	45	98			45	98	2011	E4	
2017	1_x	0,20	EXT	CA.FXX	15	3			15	3	2006	gestion ripisylve - lot feuillus	
2017	3_x	0,60	EXT	CA.FXX	15	9			15	9	2008	gestion ripisylve	
2017	4_x	0,21	EXT	CA.FXX	15	3			15	3	2002	gestion ripisylve	
2017	5_x	0,38	EXT	CA.FXX	15	6			15	6	2002	gestion ripisylve	
2017	6_x	0,46	EXT	CA.FXX	15	7			15	7	2003	gestion ripisylve	
2017	7_x	0,37	EXT	CA.FXX	15	6			15	6	2003	gestion ripisylve	
2017	8_x	0,68	EXT	CA.FXX	15	10			15	10	2004	gestion ripisylve	
2017	9_x	0,28	EXT	CA.FXX	15	4			15	4		gestion ripisylve	
2017	10_x	0,31	EXT	CA.FXX	15	5			15	5	1999	gestion ripisylve	
2017	11_x	0,12	EXT	CA.FXX	15	2			15	2	1999	idem gestion ripisylve	
2017	12_x	0,04	EXT	CA.FXX	15	1			15	1	2005	idem gestion ripisylve	
2017	13_x	0,15	EXT	CA.FXX	15	0			1	0	2003	pour mémoire (taillis)	
2017	2_x	0,72	EXT	CA.FXX			40	29	40	29	2004	E2R douglas	
2017	1_af	0,40	AMEL	CA.FXX			40	16	40	16	2004	E2R douglas	
2017	2_af	0,15	AMEL	CA.FXX			40	6	40	6	2004	E2R douglas	
2018	1_af	3,40	AMEL	CA.FXX	60	204			60	204	2006		
2018	2_af	3,89	AMEL	CA.FXX	60	233			60	233	2006		
2018	19_j	3,56	AMEL	FA.FXX	60	214			60	214	2012	E4F	
2019	3_af	3,84	AMEL	CA.FXX	60	230			60	230	2008		
2019	22_af	2,71	AMEL	CA.FXX	60	163			60	163	2008		
2019	13_j	3,94	AMEL	FA.FXX	45	177			45	177	2013	E3	
2019	33_rl	4,29	REX	CA.FXX							2007	pour mémoire (volume comptabilisé dans VPR Régé)	
2020	23_af	4,18	AMEL	CA.FXX	60	251			60	251	2009		
2020	24_af	4,46	AMEL	CA.FXX	60	268			60	268	2009		
2020	34_af	4,45	AMEL	CA.FXX	45	200			45	200	2010		
2020	17_j	4,31	AMEL	FA.FXX	45	194			45	194	2014	E3	
2020	22_rl	1,90	REX	CA.FXX							2008	pour mémoire (volume comptabilisé dans VPR Régé)	
2021	31_af	2,88	AMEL	CA.FXX	45	130			45	130	2011		
2021	35_af	4,48	AMEL	CA.FXX	45	202			45	202	2011		
2021	9_j	4,27	AMEL	FA.FXX	45	192			45	192	2015	E3	
2022	10_af	4,41	AMEL	CA.FXX	60	265			60	265	2012		
2022	11_af	4,45	AMEL	CA.FXX	60	267			60	267	2012		
2022	28_j	4,40	E1	FA.FXX	1	4			1	4	-	premier passage	
2022	32_j	3,62	E2	FA.FXX	25	91			25	91	2016		
2023	21_af	4,56	AMEL	CA.FXX	60	274			60	274	2003		
2023	26_af	4,68	AMEL	CA.FXX	60	281			60	281	2003		
2023	18_j	2,17	AMEL	FA.FXX	60	130			60	130	2017	E5	
2023	29_j	3,32	E1	FA.FXX	1	3			1	3		premier passage	
2024	4_af	4,35	AMEL	CA.FXX	60	261			60	261	2014		
2024	27_af	4,31	AMEL	CA.FXX	60	259			60	259	2014		
2024	19_j	3,56	AMEL	FA.FXX	60	214			60	214	2018	E5F	
2024	30_j	3,44	E1	FA.FXX	1	3			1	3	-	premier passage	
2025	5_af	4,09	AMEL	CA.FXX	60	245			60	245	2015		
2025	6_af	4,02	AMEL	CA.FXX	60	241			60	241	2015		
2025	13_j	3,94	AMEL	FA.FXX	60	236			60	236	2019		
2025	19_j	0,88	AMEL	FA.RXX			45	40	45	40	2015	E3R à regrouper éventuellement avec unité de gestion 3-r1 si besoin	
2026	7_af	4,29	AMEL	CA.FXX	60	257			60	257	2016		
2026	8_af	3,88	AMEL	CA.FXX	40	155			40	155	2016		
2026	14_j	3,37	E1	FA.FXX	1	3			1	3	-	premier passage	
2026	17_j	4,31	AMEL	FA.FXX	60	259			60	259	2020	E4	
2027	12_af	4,43	AMEL	CA.FXX	40	177			40	177	2017		
2027	20_af	4,62	AMEL	CA.FXX	60	277			60	277	2017		
2027	9_j	4,27	AMEL	FA.FXX	60	256			60	256	2021	E4	
2027	15_j	3,47	E1	FA.FXX	1	3			1	3		premier passage	
2027	2_x	0,72	EXT	CA.FXX			40	29	40	29	2017	E3R douglas	
2027	1_af	0,40	AMEL	CA.FXX			40	16	40	16	2017	E3R douglas	
2027	2_af	0,15	AMEL	CA.FXX			40	6	40	6	2017	E3R douglas	
2028	1_af	3,40	AMEL	CA.FXX	60	204			60	204	2018		
2028	2_af	3,89	AMEL	CA.FXX	60	233			60	233	2018		
2028	28_j	4,40	E2	FA.FXX	25	110			25	110	2022		
2028	32_j	3,62	AMEL	FA.FXX	45	163			45	163	2022	E3	
2029	3_af	3,84	AMEL	CA.FXX	60	230			60	230	2019		
2029	22_af	2,71	AMEL	CA.FXX	60	163			60	163	2019		
2029	18_j	2,17	AMEL	FA.FXX	60	130			60	130	2023	E4	
2029	25_j	3,25	E1	FA.FXX	1	3			1	3	-	premier passage	
2030	23_af	4,18	AMEL	CA.FXX	60	251			60	251	2020		
2030	24_af	4,46	AMEL	CA.FXX	60	268			60	268	2020		
2030	34_af	4,45	AMEL	CA.FXX	45	200			45	200	2020		
2030	19_j	3,56	AMEL	FA.FXX	60	214			60	214	2024	E4	
2030	29_j	3,32	E2	FA.FXX	25	83			25	83	2023		

D - Règles de culture particulières

➤ **Groupe de Régénération (REGE)**

1. - Objectif

Assurer le remplacement du peuplement adulte actuel par un jeune peuplement d'avenir de l'essence objectif fixée.

2. - Principes à appliquer

- * Obtenir une régénération dont l'essence principale est l'essence objectif fixée.
- * Dans toute la mesure du possible (essence objectif présente dans les semenciers, qualité des semenciers), rechercher et favoriser la régénération naturelle.
- * Rechercher et favoriser la diversité des essences présentes dans le jeune peuplement obtenu.
- * Rechercher une régénération présentant le meilleur potentiel d'avenir possible (quantité suffisante de tiges, bonne qualité de celles-ci).
- * Conserver et protéger les milieux sensibles.

3. - Mesures à prendre

- * Pour limiter l'effet négatif du débardage sur le tassement des sols, prendre des précautions particulières pour réduire son impact : débardage dans de bonnes conditions et ouverture de chemins d'exploitation distants de 20 à 30 m, en tenant compte du relief, des obstacles éventuels et de la configuration du terrain.
- * Proscrire l'incinération des rémanents.
- * Récolter en priorité les semenciers des essences principales non objectif (hêtre sur les stations où il a tendance à se régénérer très facilement et à devenir envahissant ; chêne pédonculé sur les stations où il est mal adapté).
- * Avec accord du propriétaire, les tiges de feuillus précieux du peuplement d'origine, de petit diamètre (perches et Petits Bois) et présentant un avenir valable, pourront être éventuellement conservées sur pied.
- * Si des zones humides représentant des milieux à conserver et protéger sont présentes dans les parcelles à régénérer, elles seront tout particulièrement respectées : pas de gros travaux ou d'interventions mécanisées (lors du débardage ou des travaux sylvicoles), conserver en l'état et protéger le peuplement actuel (éventuellement seules quelques tiges ayant une bonne valeur marchande pourront être exploitées).
- * Si la régénération obtenue naturellement est estimée insuffisante, apporter des compléments par plantation. Profiter de cette opération pour assurer une bonne diversité en introduisant, si nécessaire, des essences d'accompagnement adaptées aux stations (voir le § 4.3.2.A).
- * Lors des travaux ultérieurs, à aspect et qualité égaux, la sélection sera effectuée au profit des tiges naturelles de l'essence objectif tout en conservant systématiquement une bonne diversité d'essences adaptées aux stations (voir § 4.3.2.A).
- * Quand la régénération est considérée "acquise" (suffisante, conforme à l'objectif, d'avenir), appliquer les règles de culture préconisées pour le groupe de Jeunesse.

➤ **Groupe d'Amélioration feuillus en conversion (AMELF)**

1. - Objectif

Structurer le peuplement pour assurer l'optimum de productivité (adaptée à la richesse de la station) en quantité (bonne densité des tiges, bon état sanitaire, âge moyen) et en qualité (choix des tiges et des essences).

2. - Principes à appliquer

- * Faire durer le plus longtemps possible les peuplements actuels d'essences nobles afin de profiter de leur productivité.
- * Favoriser les essences bien adaptées aux stations (qualité et dynamisme).
- * S'efforcer d'améliorer la diversité des essences composant le peuplement.
- * Améliorer l'avenir moyen (bonne structure des catégories de diamètres) et la qualité du peuplement.

- * Assurer la protection des milieux (conservation et protection des milieux fragiles, débardage, cours d'eau, ...).
- * Favoriser biodiversité, faune et flore.

3. - Mesures à prendre

- * Pour limiter l'effet négatif du débardage sur le tassement des sols, prendre des précautions particulières pour réduire son impact : débardage dans de bonnes conditions et ouverture de chemins d'exploitation distants de 20 à 30 m, en tenant compte du relief, des obstacles éventuels et de la configuration du terrain.
- * Conserver le plus longtemps possible le maximum des tiges actuelles de chêne de qualité.
- * En particulier, pour les Gros Bois et Très Gros Bois de chêne :
 - conserver les tiges de qualité et en bon état sanitaire. Elles représentent un capital appréciable ;
 - récolter les individus risquant de se déprécier ou dont l'état sanitaire actuel est très moyen ;
 - pour les tiges de moins bonne qualité, choisir au cas par cas en fonction de leur environnement et de l'influence qu'elles ont sur des tiges plus belles ou plus jeunes.
- * Récolter les Très Gros Bois de hêtre car leur potentiel d'avenir est plus restreint, mais aussi pour réduire le nombre de semenciers futurs.
- * Pour améliorer la diversité des essences composant le peuplement, permettre aux tiges des autres essences nobles de se développer si elles sont de qualité acceptable et avec un bon avenir. En particulier, favoriser les essences nobles très minoritaires ou rares.
- * Maintenir ou ramener le volume sur pied à un niveau acceptable (maximum 300 m³/ha avant martelage) permettant un bon dynamisme du peuplement.
- * Quand un peuplement a une structure relativement irrégulière, intervenir dans toutes les catégories de diamètres en donnant, à qualité semblable, la priorité à la plus grosse tige et à l'essence objectif.
- * Toujours travailler au profit de la tige valorisant au mieux la station (qualité, diamètre actuel, essence).
- * Dans les milieux sensibles, être très prudent dans les actions. En particulier, dans les milieux humides :
 - conserver le peuplement actuel en l'état ;
 - récolter seulement, et éventuellement, quelques tiges de valeur ;
 - ne pas intervenir mécaniquement dans ces zones (débardage par câblage).
- * **Dans tous les cas de mélange chêne sessile – hêtre, et surtout dans les stations où le hêtre a une forte propension à se régénérer très facilement et à devenir en nuisant, maintenir voire même essayer d'accroître la place du chêne s'il est actuellement peu présent alors que sa qualité peut être acceptable ⇒ quand un chêne de qualité acceptable (parfois même avec un défaut peu important et même s'il est d'assez gros diamètre) est en concurrence avec un hêtre, le conserver et ne favoriser au détriment du hêtre (et même si le hêtre concerné est de bel aspect).**
- * Dans les peuplements mélangés chêne sessile - chêne pédonculé où le chêne pédonculé est en station très limite, à qualité actuelle à peu près égale, conserver le chêne sessile aux dépens du chêne pédonculé s'il y a concurrence entre 2 tiges.
- * Dans les zones appauvries en essences nobles, éclaircir vigoureusement le taillis de feuillus divers afin d'apporter un éclairage vertical et latéral au sol. Si des taches de semis apparaissent, surveiller voire aider leur développement sans couper des tiges d'essences nobles pour agrandir ces taches et sans investir en travaux.
- * Dans les zones à relief marqué ou à sensibilité paysagère, la gestion s'orientera vers une irrégularisation des peuplements sans recherche d'un quelconque équilibre. Des trouées de dimensions réduites pourront être pratiquées dans lesquelles on laissera le peuplement évoluer librement. On pourra également procéder au détournement des tiges d'avenir disséminées.
- * Dans le but de favoriser la biodiversité liée aux bois sénescents (arbres morts, arbres à cavités), tous les bois qui ne présentent plus de valeur commerciale seront maintenus sur pied, signalés (plaquette "Biodiversité" apposée sur le tronc) et feront l'objet d'un suivi individuel destiné à répondre à d'éventuelles contraintes sécuritaires.

4. - Rotation des coupes : 10 ans.

➤ **Groupe de Jeunesse (JEU) ou jeunes feuillus inclus par taches dans un autre groupe et jeunes peuplements obtenus par régénération dans le groupe de régénération**

1. - Objectif

Suivre les régénérations engagées pour leur permettre d'assurer ultérieurement la production optimale tant en quantité qu'en qualité.

2. - Principes à appliquer

* Réaliser les interventions nécessaires (plantations ou compléments de régénération naturelle si nécessaire, dégagements, nettoiemnts, dépressages, éclaircies, ...) en fonction des besoins et de l'évolution des peuplements.

* Mettre en œuvre les techniques en usage et préconisées.

* Dans les milieux sensibles, être très prudent dans les actions :

- ne pas intervenir mécaniquement lors d'éventuelles interventions sylvicoles;
- favoriser la réinstallation d'une végétation spontanée et spécifique de ces milieux ;
- laisser ensuite ces zones évoluer naturellement.

3. - Mesures à prendre pour le choix des tiges à améliorer

* Tenir compte de l'essence objectif fixe.

* S'efforcer d'obtenir un mélange d'essences diversifié en enrichissant les peuplements, au besoin, de feuillus précieux.

* En particulier, prendre les mesures adaptées pour limiter la part du hêtre sur les stations où il a une forte propension à devenir envahissant. Dans ce cas, intervenir au profit du chêne sessile et autres essences nobles adaptées à la station.

4. - **Rotation moyenne des éclaircies** : 6 ans.

➤ **Groupe Gestion extensive (EXT)**

1. - Objectif

Pérenniser un état boisé en bon état sanitaire sans objectif de production dans le but majeur d'assurer la préservation de la ripisylve du "Ruisseau du Grand Bois"

2. - Principes à appliquer

* Réaliser les interventions nécessaires (exploitation d'arbre mort ou dangereux, éclaircies, ...) en fonction des besoins et de l'évolution des peuplements.

* Mettre en œuvre les techniques d'exploitation en usage et préconisées.

* Travailler uniquement avec les essences naturellement présentes.

3. - Mesures à prendre pour le choix des tiges

* Au besoin, proposer à la municipalité la signature d'un contrat NATURA 2000 qui assurerait l'étude du site, la définition de mesures spécifiques de préservation et le financement éventuel d'opérations de réhabilitation.

* Sous réserve de contrat NATURA 2000 ou de préconisations spécifiques au site (après expertise naturaliste), appliquer un traitement irrégulier.

* Conduire le peuplement de douglas des parcelles 1 et 2 vers une structure très claire afin de favoriser l'émergence d'un sous étage de feuillus autochtones plus adaptés à la conservation de la ripisylve.

4. - **Rotation moyenne des éclaircies** : 15 ans.

5.2.2. - Opérations sylvicoles : travaux

* Partie en conversion en futaie régulière

Cf. Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles - Chêne sessile et chêne pédonculé (édition de juillet 2009, actualisée en Euros 2010).

ITTS	Intitulé de la norme	Nature des travaux	Investissement ou Entretien (I ou E)	Localisation (parcelles et/ou sous parcelles)	Surface (ha,a)	Coût unitaire (€)	Coût total (€)
1. Groupe de Jeunesse							
1CHS01	Régénération naturelle - chêne sessile	Cloisonnement Dégagement	I	14j, 15j, 16j, 25j	12,62	2 113	26 664
3CHS02	Régénération artificielle - chêne sessile	Préparation Plantation Cloisonnement Dégagement	I	18j*	2,29	3 978	9 109
5CHS06	Qualification - Chêne sessile	Cloisonnement Nettoyement Dépressage	E	14j, 15j, 16j, 25j, 28j, 29j, 30j, 32j	27,40	2 084	57 100
2. Groupe de Régénération							
1CHS01	Régénération naturelle - chêne sessile	Cloisonnement Dégagement	I	16r, 25r, 31r	2,78	3 907	10 863
5CHS06	Qualification - Chêne sessile	Cloisonnement Nettoyement Dépressage	E	16r, 31r	1,42	1 718	2 442

* La plantation sera utilement retardée jusqu'à la deuxième moitié de l'aménagement afin de laisser le temps à une végétation naturelle spontanée de recoloniser le terrain en vue d'accompagner l'essenc objectif dans son développement (ambiance forestière).

Total pour les travaux sylvicoles : 106 180€ soit 5 309 €/an dont : 2 332 €/an en Investissement
2 977 €/an en Entretien

Nota : Des travaux non programmables et spécifiques d'entretien de la ripisylve du "Ruisseau du Grand Bois" seront éventuellement nécessaires (gestion de la végétation des berges, lutte contre la Renouée du Japon déjà présente sur le site, enlèvement d'embâcles, restauration de berges,...).

5.3. - Dispositions concernant l'équipement général de la forêt

* Entretiens divers non programmables (aqueducs, fossés d'assainissement, remise en état, ...) : 40 000 €.

* Création d'un équipement spécifique : construction d'un quai de chargement en retrait de la route départementale au niveau de la parcelle 33 (6 000 € environ).

Nota : Cet investissement pourra être réalisé selon le choix de la commune en fonction de ses disponibilités financières et de l'opportunité d'obtenir une aide. Pour cette raison, il n'est pas intégré aux dépenses pour travaux et n'apparaît donc pas dans le bilan financier.

Total pour l'équipement général de la forêt : 40 000 € soit 2 000 €/an en Entretien.

5.4. - Autres dispositions générales

5.4.1. - Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

Gestion quotidienne

Il conviendra de veiller constamment :

- au maintien d'arbres morts ou sénescents (1 par hectare) favorables à l'implantation de champignons ou d'insectes spécifiques ;
- au maintien d'arbres à cavités (1 à 10 pour 5 hectares) afin de fournir un habitat favorable aux oiseaux, chiroptères et autres mammifères cavernicoles, également à certains insectes rares (cétoines). Il conviendra de veiller à ce que ces cavités soient de taille variable ;
- à ne pas détruire le lierre s'appuyant sur le tronc de certains arbres : il ne gêne pas leur croissance et constitue un abri précieux. En outre, le lierre étant une espèce fleurissant en fin d'été et fructifiant en début de printemps, il devient une source de nourriture importante au retour des premiers oiseaux migrateurs ;
- à penser aux périodes de nidification avant de réaliser certains travaux de dégagements ou de cloisonnements : entre la mi-mars et le début juillet, des espèces comme les Busards (St Martin ou Cendré) viennent nicher dans nos fourrés ;
- à supprimer, l'incinération des résidants, qui constitue une perte minérale toujours importante ;
- avec l'accord du propriétaire et si ces chablis n'ont pas une valeur marchande marquée, à laisser se décomposer sur place quelques chablis, qui verront se succéder quelques microbiocénoses intéressantes ;
- à toujours favoriser l'essence rare ou minoritaire dans le peuplement, de façon à maintenir le mélange ;
- à éviter de trop brutales perturbations, surtout lors des exploitations, en particulier dans les stations et habitats les plus sensibles.

Certains aspects ont certainement été oubliés dans cette énumération. En fait, le maintien et la restauration de la biodiversité doivent d'abord faire partie intégrante de la gestion quotidienne, qui commence par l'adaptation des essences aux stations.

Opérations particulières

Avec l'accord de la commune, maintien de sur-réserves de faible valeur marchande dans les "queues de régénération" et dans les parcelles du groupe de régénération (au moins 2 par hectare).

♦ Gestion des lisières :

Les lisières présentent cinq grands avantages : augmentation de la biodiversité (surtout concernant les plantes herbacées, les oiseaux et les insectes) grâce à la création de nouvelles niches, gagnage pour le gibier, agrément paysager, sécurité renforcée le long des routes grâce à une meilleure visibilité (la forêt proprement dite se trouvant en recul), et protection contre les vents violents.

L'objectif est de créer et d'entretenir des lisières bien structurées, c'est-à-dire avec un passage progressif de l'espace ouvert jusqu'aux grands arbres.

♦ Cours d'eau et forêts riveraines :

- Dans cette zone, privilégier l'objectif de protection des milieux.
- Protection maximum lors des exploitations et des travaux, en particulier lors du débardage. La législation en vigueur et les obligations fixées pour le franchissement des cours d'eau seront tout spécialement respectées et appliquées, pour les systèmes temporaires et pour les systèmes permanents.
- Pas de reboisement artificiel le long, laisser s'installer la végétation naturelle sur 5 m de part et d'autre pour les plus petits, sur 10 m de part et d'autre pour les autres.
- Veiller à maintenir une couverture boisée continue et la plus permanente possible.

♦ **Mardelles et points d'eau :**

Protection et conservation :

- Protection lors des exploitations et des travaux (ne pas y entreposer de rémanents).
- Les laisser dégagées lors de la régénération. Dans ce cas, conserver autour une bande de végétation naturelle d'une dizaine de mètres de largeur.
- Ne pas effectuer de traitements herbicides ou insecticides à moins de 50 mètres (faire attention aux fossés amonts).

Interventions possibles et recommandations :

- Mettre la mare en lumière (enlever les 2/3 des arbres dont le houppier est surplombant en veillant à maintenir une diversité d'habitats).
- Curer la vase, reprofiler partiellement les berges et extraire les souches en période de basses eaux, si le comblement est important.
- Contrôler régulièrement les arbres et arbustes en périphérie.
- Exporter les rémanents et morts bois tombés dans l'eau et les mettre en tas à proximité (zone refuge pour la faune).
- Intervenir de préférence à l'automne et en début d'hiver, afin de préserver les œufs et larves présents durant le reste de l'année.
- Eviter toute dégradation des propriétés physiques du sol (attention à ne pas percer la couche imperméable).

♦ **Zones humides :**

- Dans ces zones, privilégier l'objectif de conservation et de protection des milieux.
- Surtout, ne pas y faire de gros travaux ou d'interventions mécanisées. En particulier, ne pas les traverser ou même les approcher lors des débarquages (câblage si nécessaire).
- Si la végétation naturelle de ces milieux est déjà installée, les conserver en l'état, en retirant seulement les arbres à bonne valeur commerciale.
- Si le peuplement adulte de ces zones a été récolté, favoriser l'installation ou le retour et le développement de la végétation naturelle adaptée à ces milieux.
- En cas d'occupation actuelle par des peuplements inadaptés (résineux en particulier), récolter ces peuplements dès qu'ils ont atteint une valeur marchande acceptable et laisser la végétation naturelle adaptée s'installer et se développer.
- Dans tous les cas, les interventions sylvicoles (si nécessaires) dans le peuplement seront légères et à coût modéré.
- Si la parcelle où elles se trouvent est classée en régénération, prendre toutes les mesures et précautions pour conserver en l'état et protéger le peuplement actuel. Eventuellement, seules quelques tiges ayant une bonne valeur marchande pourront être exploitées.

Prise en compte de NATURA 2000

La forêt communale de DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS (parcelles 1 à 32) se situe dans la zone Natura 2000 "Vallée de La Lanterne" - ZPS : FR 4312015 et ZSC : FR 4301344.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernées	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact / risques de gestion	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effet attendu et nature du bilan
HABITATS			
<p>Hêtraies-chênaies médioeuropéennes collinéennes acidiphiles à luzule blanchâtre (9110)</p>	<p><u>Amélioration des peuplements jeunes et adultes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ risque de perte de biodiversité ▶ risque de dégradation des sols lors des exploitations (ornières, tassement) ▶ risque d'atteinte des milieux liés à l'eau (zones humides, ruisseaux) <p><u>Régénération des peuplements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ risque de perte de biodiversité ▶ risque de dégradation des sols lors des exploitations (ornières, tassement) ▶ risque d'atteinte des milieux liés à l'eau (zones humides, ruisseaux) 	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser la diversité d'espèces autochtones lors des interventions sylvicoles et des éclaircies; - mise en oeuvre de cloisonnements d'exploitation - circulation d'engins en période favorable - corridors de protection autour des milieux humides sensibles - mise en oeuvre de régénération naturelle - présences d'espèces autochtones (pas de substitution prévue) ; - favoriser la diversité d'espèces lors des travaux sylvicoles ; - mise en oeuvre de cloisonnements d'exploitation - circulation d'engins en période favorable - corridors de protection autour des milieux humides sensibles 	<p>Neutre ou négatif ponctuellement</p> <p><u>une exigence :</u> maîtrise obligatoire de l'exploitation</p>

<p>Hêtraies-chênaie acidycline à pâturin de Chaix (9130)</p>	<p><u>Amélioration des peuplements jeunes et adultes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ risque de perte de biodiversité ▶ risque de dégradation des sols lors des exploitations (ornières, tassement) ▶ risque d'atteinte des milieux liés à l'eau (zones humides, mardelles, ruisseaux) <p><u>Régénération des peuplements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ risque de perte de biodiversité ▶ risque de dégradation des sols lors des exploitations (ornières, tassement) ▶ risque d'atteinte des milieux liés à l'eau (zones humides, mardelles, ruisseaux) 	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser la diversité d'espèces autochtones lors des interventions sylvicoles et des éclaircies; - mise en oeuvre de cloisonnements d'exploitation - circulation d'engins en période favorable - corridors de protection autour des milieux humides sensibles - mise en oeuvre de régénération naturelle d'essences autochtones (pas de substitution prévue) ; - favoriser la diversité d'espèces lors des travaux sylvicoles ; - mise en oeuvre de cloisonnements d'exploitation - circulation d'engins en période favorable - corridors de protection autour des milieux humides sensibles 	<p>Neutre ou négatif ponctuellement</p> <p><u>une exigence :</u> maîtrise obligatoire de l'exploitation</p>
--	---	---	---

<p>Hêtraies-chênaie acidiclinae à pâturin de Chaix (9130)</p>	<p><u>Gestion extensive de la ripisylve du "Ruisseau du Grand Bois"</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ risque de perte de biodiversité ▶ risque d'atteinte du ruisseau ▶ risque de dégradation des sols lors des exploitations (ornières, tassement) 	<ul style="list-style-type: none"> - travaux d'irrégularisation des peuplements feuillus attenants - extraction progressive des résineux afin de favoriser l'installation naturelle d'essences autochtones adaptées - enlèvement raisonné d'embâcles - entretien de la végétation des berges - élimination d'espèces indésirables (Renouée du Japon) - circulation d'engins en période favorable 	<p>Neutre (par le seul traitement sylvicole) à positif (en cas de contrat forestier de restauration)</p>
<p>Aulnaie marécageuse</p>	<p><u>Extraction du peuplement d'épicéas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ risque de dégradation du sol lors de l'exploitation (ornières) ▶ risque d'atteinte d'un milieu humide 	<ul style="list-style-type: none"> - maîtrise de l'exploitation (abattage dirigé, câblage des bois, extraction des rémanents) - circulation des engins en périphérie - accompagnement régénération naturelle d'essences autochtones adaptées (aucune intervention prévue) 	<p>Positif (restauration naturelle)</p>
<p>ESPECES</p>			
<p>Faune et flore enjeux du site NATURA 2000 Vallée de La Lanterne" (pics, rapaces, chiroptères, amphibiens, insectes, Dicrane vert)</p>	<p><u>Objectif sylvicole orienté principalement sur la production ligneuse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ risque de modification des habitats d'espèces d'intérêt communautaire et d'espèces liées à l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en oeuvre de régénérations naturelles progressives sur des surfaces restreintes (inférieures à 5 ha) - essences naturelles autochtones 	<p>Ponctuellement négatif mais positif à l'échelle du massif</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - favorisées - irrégularisation de peuplements forestiers en site sensible - réservation d'arbres pour la biodiversité (arbres sénescents, morts sur pied, présence de cavités) - entretien des mares forestières existantes et possibilité de création de mares "refuge" (milieu pionnier) - préservation et restauration de milieux bourbeux - restauration de ripisylve - élimination d'espèces indésirables (Renouée du Japon) 	
--	--	--	--

5.4.2. - Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche

Le gestionnaire prendra les mesures adaptées à l'amélioration forestière dans une perspective d'accueil de la faune :

- augmenter, ou au moins maintenir en place, les espaces ouverts intraforestiers stables (clairières, layons enherbés, ...) ;
- augmenter, ou au moins maintenir en surface tournante, les espaces ouverts intraforestiers liés à la sylviculture (régénérations, cloisonnements, ...) ;
- favoriser les interventions sylvicoles améliorant le gagnage herbacé (herbes, ronces, lisières, cloisonnements, ...) et le sous-étage ("bourrage" dans les régénérations, ...) ;
- favoriser les interventions sylvicoles améliorant la diversité des essences arborescentes, en particulier les essences d'accompagnement appétentes (fruitiers compris) ;
- améliorer la diversité des strates forestières.

Cependant, les populations de grands gibiers, et en particulier de chevreuils, doivent être suivies attentivement pour les maintenir à un niveau de densité permettant de conserver un bon équilibre faune – flore.

5.4.3. - Dispositions concernant les productions diverses - Exploitation pastorale

Sans objet.

5.4.4. - Dispositions en faveur de l'accueil du public

Sans mesure particulière car ce facteur est très peu important dans cette forêt. Toutefois, en cas de contrat NATURA 2000 relatif à la réhabilitation d'un habitat, une information spécifique (panneau, sentier) pourrait être installée à proximité du site.

5.4.5. - Dispositions en faveur des paysages

Le traitement préconisé permet de prendre en compte et de gérer au mieux ce facteur.

Le guide "Approche paysagère des actions forestières" édité par l'ONF en 1993 sera consulté par le service forestier de terrain avant toute intervention dans les zones les plus sensibles.

5.4.6. - Protection des sites d'intérêt culturel

Sans objet.

5.4.7. - Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique

Sans objet.

5.4.8. - Mesures générales concernant les incendies

Prendre des précautions particulières lors des interventions (coupes ou travaux) dans les zones à risques (molinie, fougère, végétation herbacée, tout spécialement en fin d'hiver et en période de sécheresse.

5.4.9. - Mesures générales d'ordre sanitaire

Surveillance attentive des peuplements de hêtre (chancre et Nectria), de chêne pédonculé (dépérissement) et de résineux. Outre ce suivi spécifique, le recours à des peuplements multispécifiques semble être la seule solution à ce jour, pour minimiser sur le long terme les risques économiques.

5.4.10. - Programme d'observations et de recherches

Sans objet.

5.4.11. – Mesures diverses

* Appliquer la réglementation en vigueur pour le franchissement des cours d'eau.

* Arbres remarquables : lors des martelages en amélioration, les quelques arbres les plus remarquables seront conservés et préservés. Pour de tels arbres présents dans les parcelles en régénération, la proposition d'en conserver quelques spécimens sera faite à la commune. En cas d'accord, ils seront préservés en conservant autour une couronne de taillis de 20 à 30 m de rayon.

5.4.12. - Actions de communication

Concertation, vulgarisation et rencontres régulières avec les élus propriétaires pour explications et échanges, en particulier pour :

- règlement d'affouage ;
- propositions pour l'état d'assiette annuel des coupes, les travaux, les adjudications, les ventes amiables ;
- demande d'avis pour divers choix et orientations relatifs à la forêt ;
- bilans de gestion.

Conclusions relatives au programme d'actions

Les mesures et préconisations fixées par le présent document d'aménagement permettront de poursuivre la mise en valeur de la forêt, tant qualitative (adaptation des essences aux stations, sylviculture appropriée) que quantitative (sylviculture dynamique, peuplements productifs) tout en adaptant les grandes orientations à la structure des peuplements actuels afin de réduire les sacrifices d'exploitabilité au strict minimum inévitable.

Elles permettront également d'assurer la protection générale des milieux et des paysages et de favoriser la biodiversité.

Document ONF

7. Cartes

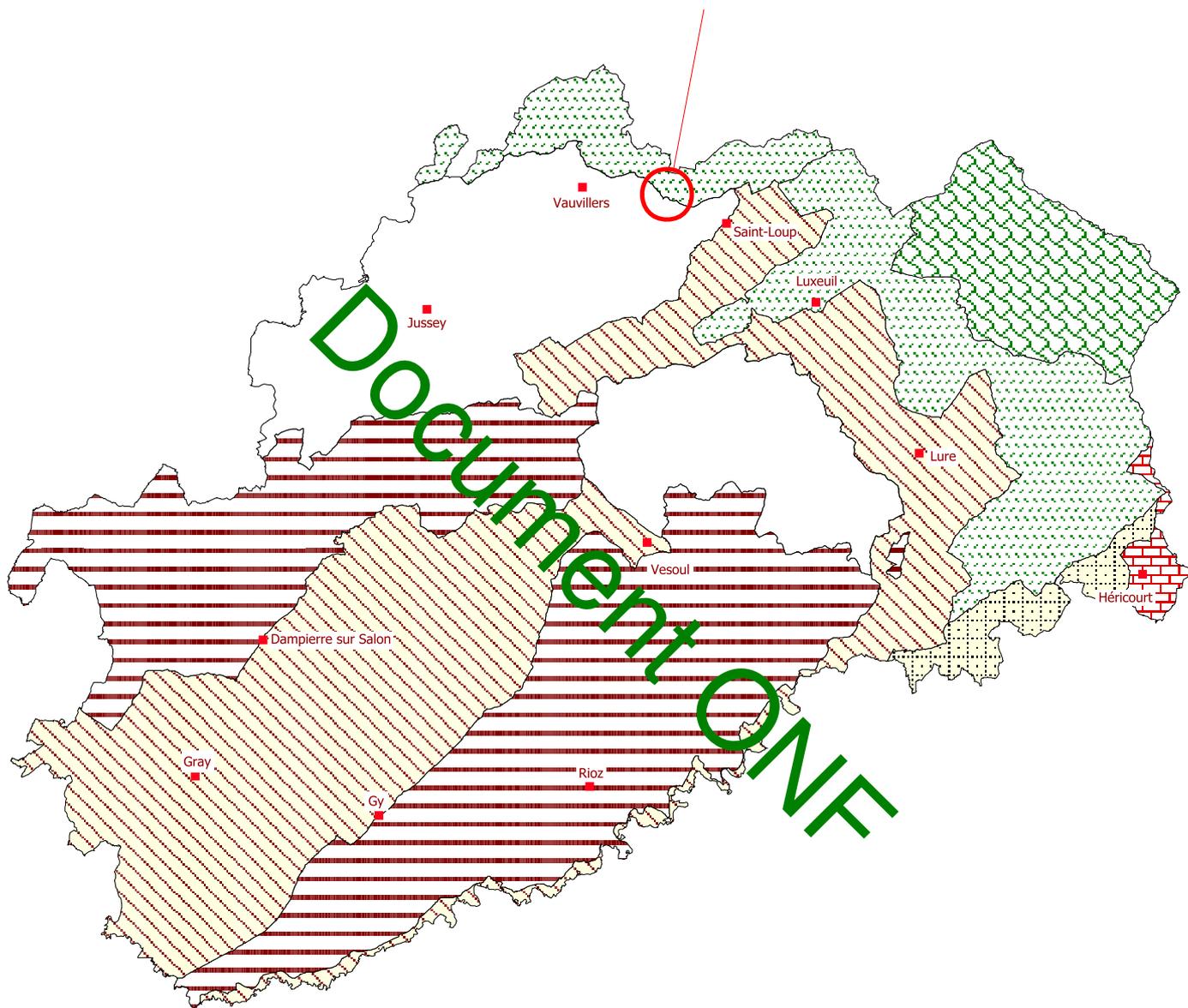
(F = carte facultative, O = carte obligatoire)

7.1 – Carte départementale des régions IFN	F
7.2 – Plan de situation	O
7.3 – Carte forestière de base	O
7.4 – Carte géologique	F
7.5 – Carte des éléments remarquables	F
7.6 – Carte des stations forestières	O
7.7 – Carte des peuplements (structure)	O
7.7 bis – Carte des peuplements (essences dominantes)	F
7.8 – Carte des équipements forestiers et d'accueil du public	F
7.9 – Carte des sensibilités paysagères	F
7.10 – Carte des essences principales objectif	F
7.11 – Carte d'aménagement	O

Présentes	
Oui	Non
X	
X	
X	
	X
	X
X	
X	
	X
	X
X	

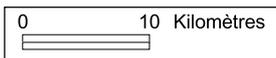


Forêt communale de DAMPVALLEY SAINT PANCRAS



Zones I.F.N.

I.F.N.	Appellation	I.F.N.	Appellation
	301 Avants-monts jurassiens		327 Vallées et plaine de la Saône et affluents
	308 Collines sous-vosgiennes sud		405 Bassigny , Amance et annexes
	316 Pays de Belfort et Montbéliard		425 Vosges cristallines
	325 Plateaux hauts-saônois		

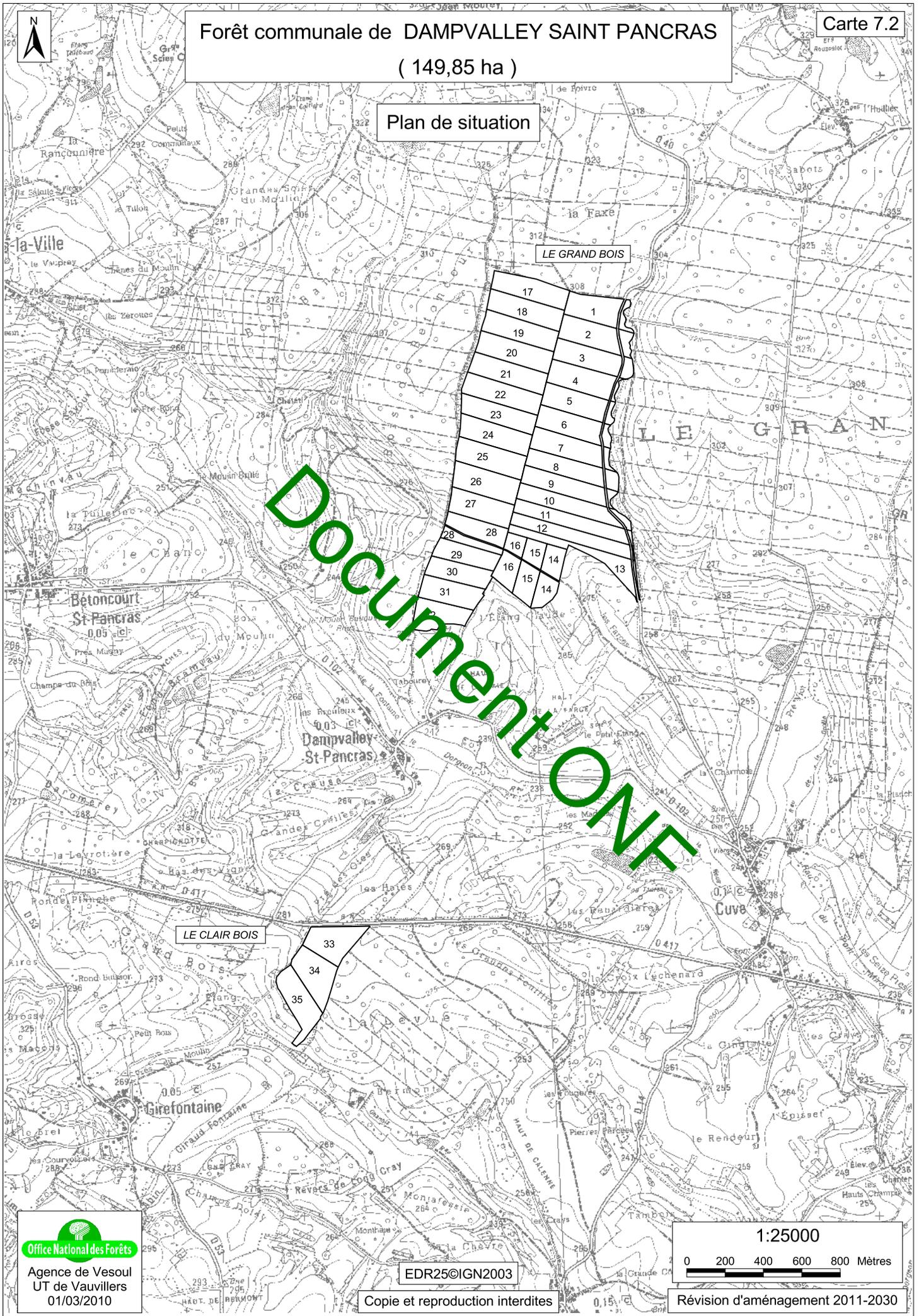


Forêt communale de DAMPVALLEY SAINT PANCRAS
(149,85 ha)

Carte 7.2

Plan de situation

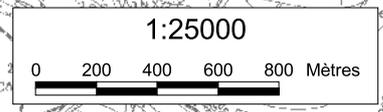
Document ONF



Agence de Vesoul
UT de Vauvillers
01/03/2010

EDR25©IGN2003

Copie et reproduction interdites



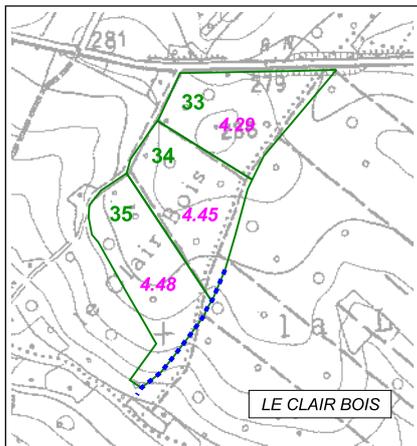
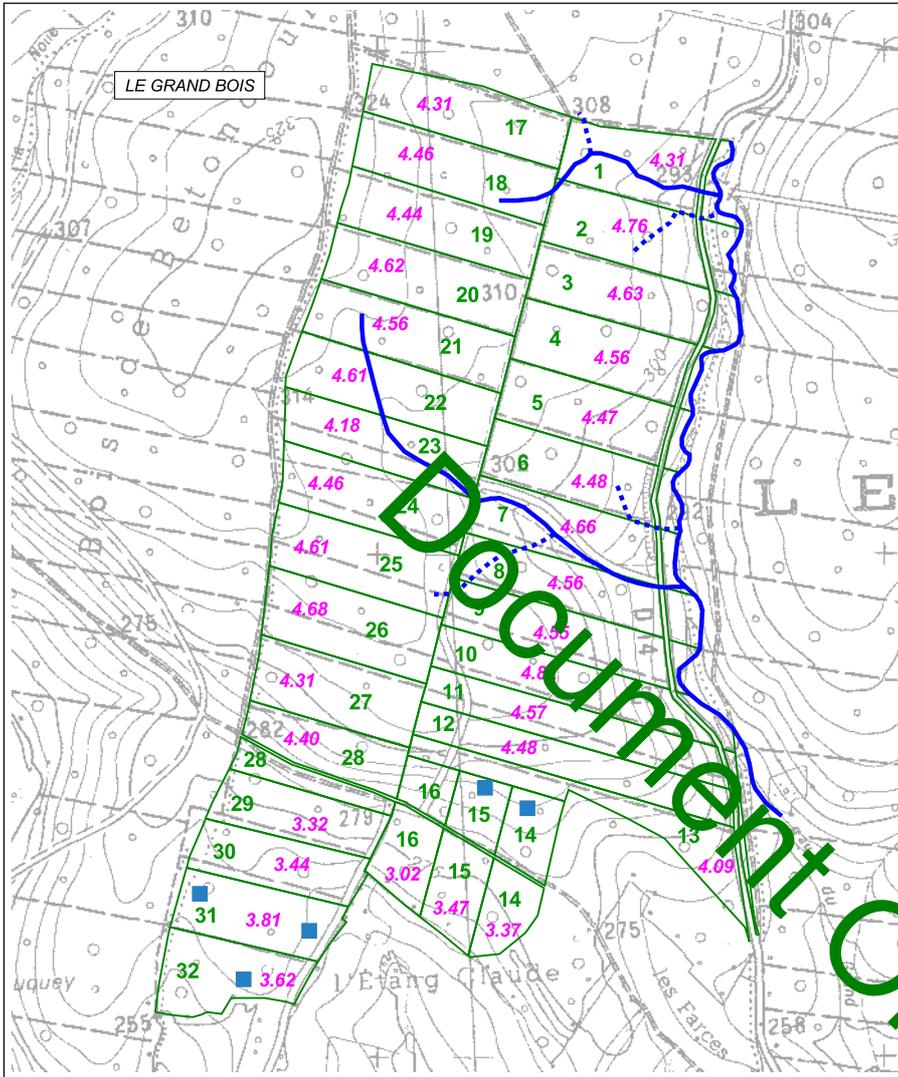
Révision d'aménagement 2011-2030



Forêt communale de DAMPVALLEY SAINT PANCRAS
(149,85 ha)

Carte 7.3

Carte forestière de base



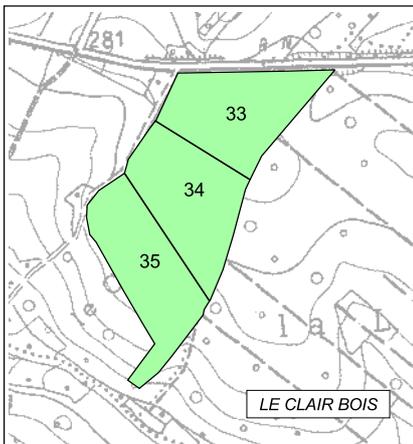
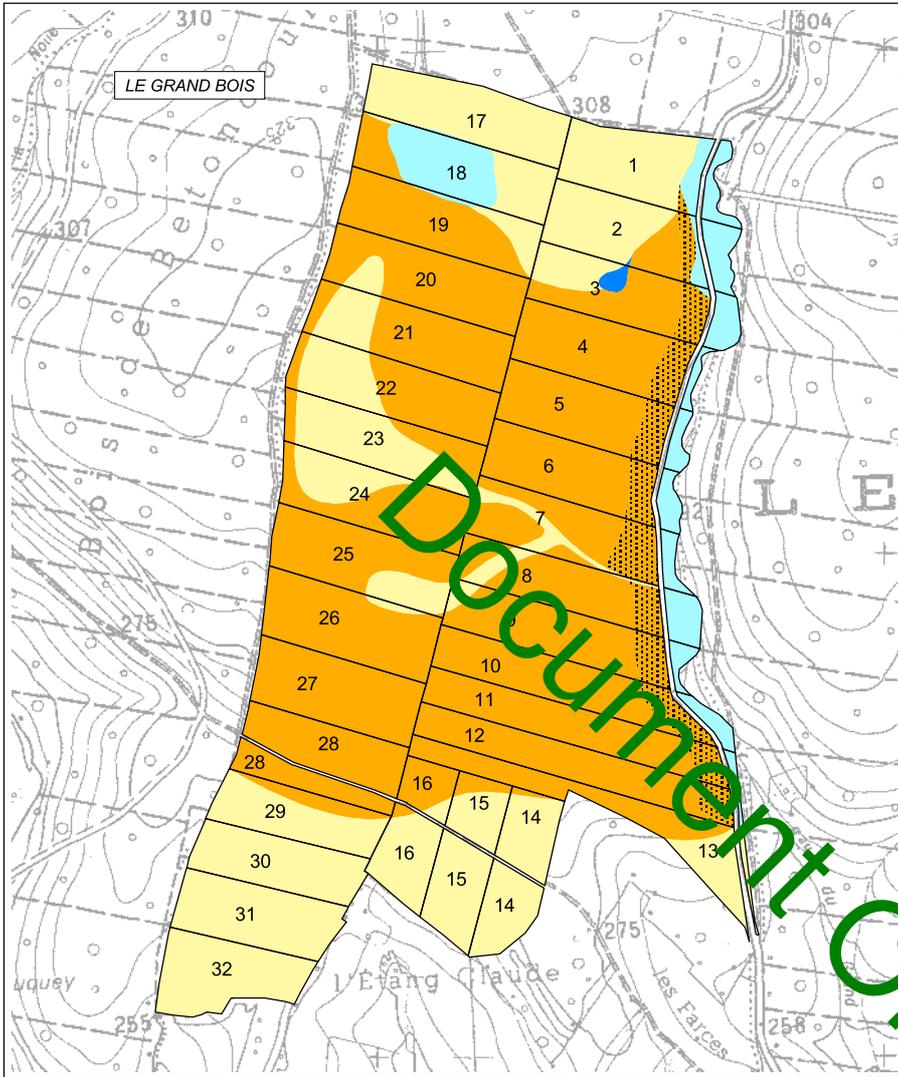
	Mare temporaire
	Cours d'eau permanent
	Cours d'eau temporaire
12	Numéro de la parcelle
4.48	Surface de la parcelle (ha)



Forêt communale de DAMPVALLEY SAINT PANCRAS
(149,85 ha)

Carte 7.6

Carte des stations forestières



Typologie des stations forestières des collines sous-vosgiennes et des Vosges comtoises (Haute-Saône et Territoire de Belfort)

-  C2 - Hêtraie-chênaie sessiliflore acidiphile sur sol moyennement profond à profond
-  C5 - Hêtraie-chênaie mixte-charmaie acidiline sur sol profond à très profond
-  C11 - Hêtraie-chênaie sessiliflore acidiphile sur éboulis
-  C19 - Hêtraie-chênaie-charmaie acidiline hydrocline
-  C25 - Aulnaie hygrophile

Catalogue des types de stations forestières de la dépression périvosgienne (Haute-Saône)

-  231 - Chênaie pédonculée-charmaie mésoneutrophile

Forêt communale de DAMPVALLEY SAINT PANCRAS
(149,85 ha)

Carte 7.6bis

Carte des zonages environnementaux

Document O.N.F.



Zone Natura 2000 (Vallée de la Lanterne)



Agence de Vesoul
UT de Vauvillers
17/03/2010

EDR25©IGN2003

Copie et reproduction interdite

1:20000

0 200 400 600 Mètres

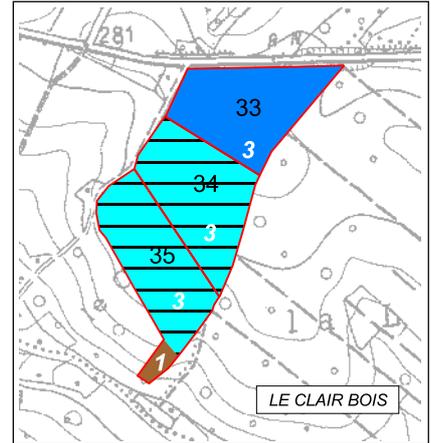
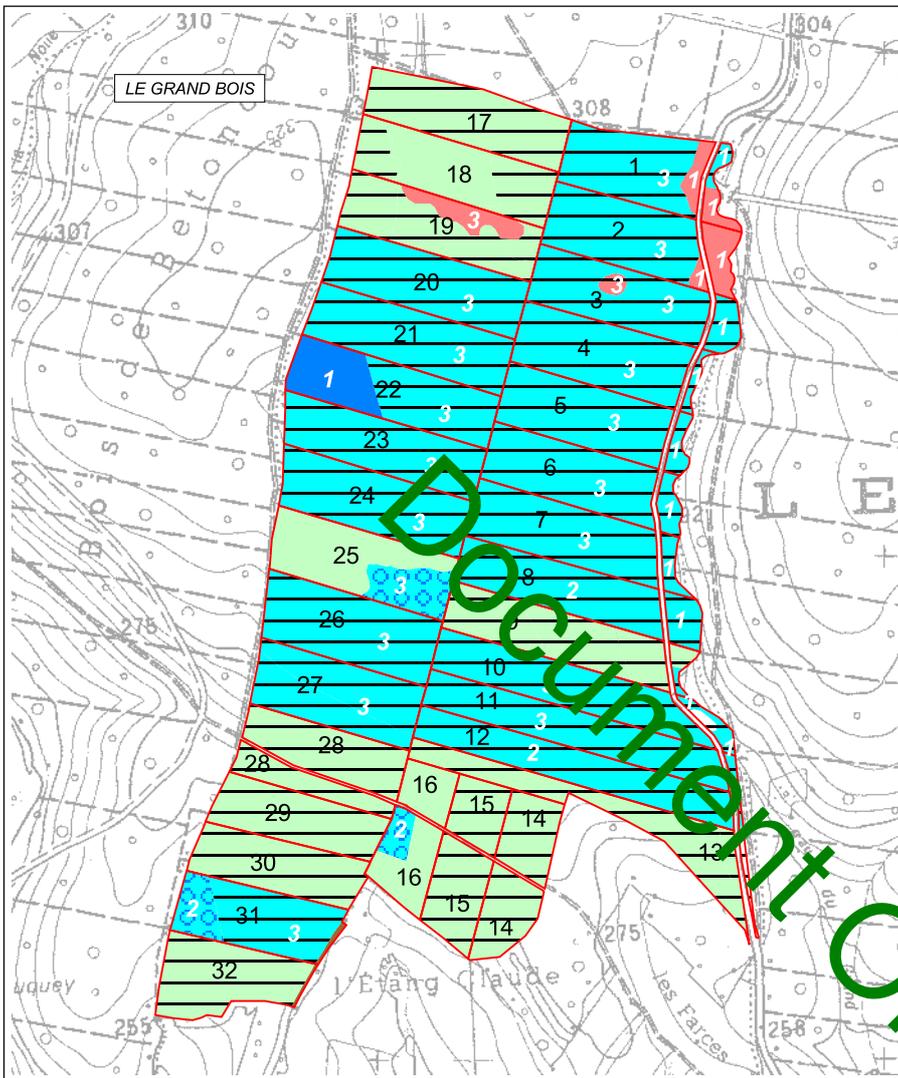
Révision d'aménagement 2011-2030



Forêt communale de DAMPVALLEY SAINT PANCRAS
(149,85 ha)

Carte 7.7

Carte des peuplements (structures et richesse)



Richesse

0	0 G < 5m ²
1	1 5m ² < G <=10m ²
2	2 10m ² < G <=15m ²
3	3 15m ² < G <=20m ²

Espaces non boisés

VB - Espace non boisé mais boisable

Peuplements réguliers feuillus

- O - TSF ou futaie ouvert sur semis naturels
- SF - Semis et fourrés (H<3 m)
- GP - Gaulis et perchis (H>3m, jusqu'à E1)

Peuplements réguliers résineux

- R3 - Haut perchis (E1 jusqu'à diam. 25 cm)
- R4 - Jeune futaie (25 cm<diam.<40cm)

Peuplements feuillus issus de TSF

- T - Taillis simple
- BM-GB - Mélange BM et GB
- GB - Régularisé dans les GB

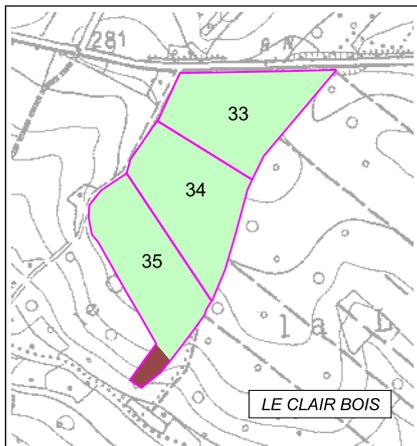
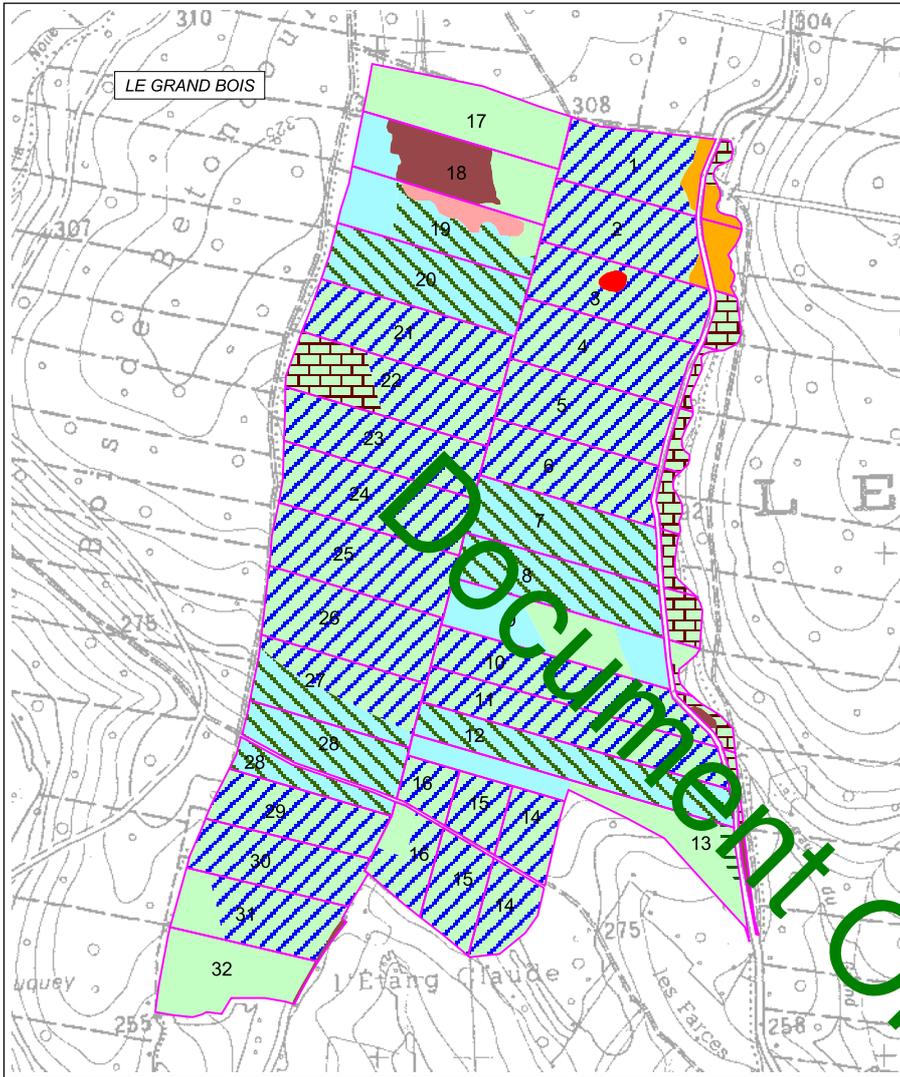
Métatypologie des peuplements de Franche-Comté



Forêt communale de DAMPVALLEY SAINT PANCRAS
(149,85 ha)

Carte 7.7bis

Carte des essences dominantes

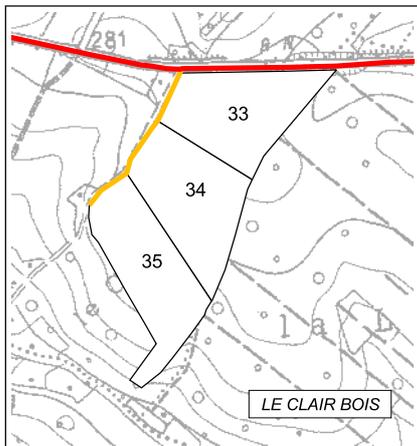
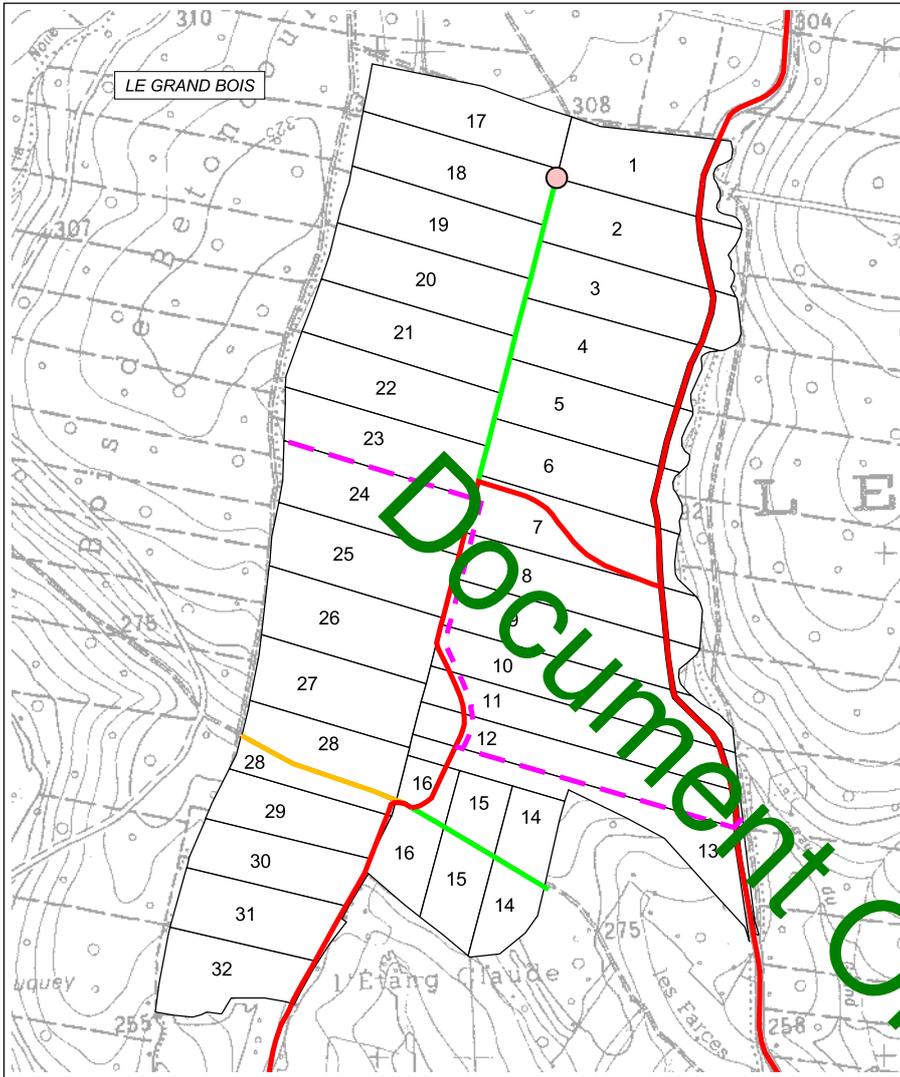




Forêt communale de DAMPVALLEY SAINT PANCRAS
(149,85 ha)

Carte 7.8

Carte des équipements forestiers et de l'accueil du public



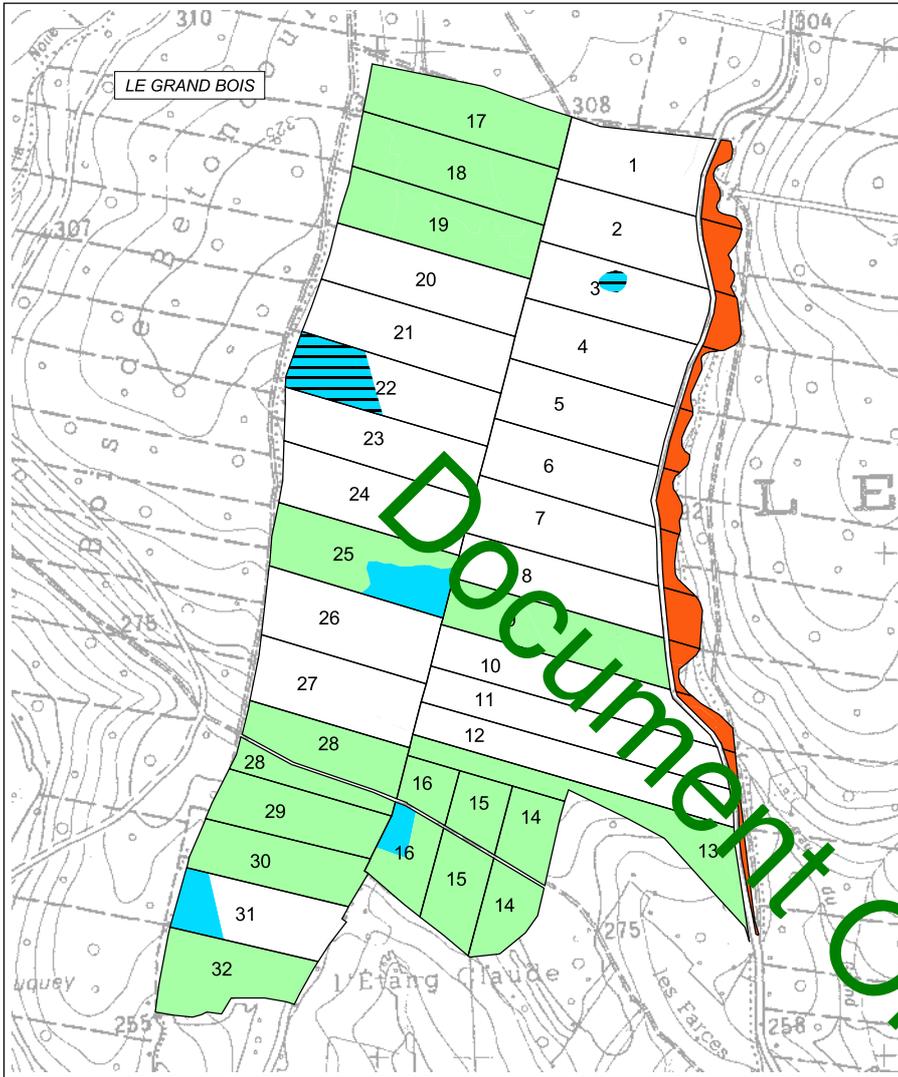
-  GR de Pays "Châteaux et Villages de Haute-Saône"
-  Place de retournement
-  Route revêtue accessible aux grumiers
-  Route empierrée accessible aux grumiers
-  Piste



Forêt communale de DAMPVALLEY SAINT PANCRAS
(149,85 ha)

Carte 7.11

Carte d'aménagement



Document
ONE

